



**Universität
Zürich** ^{UZH}

Zurich Open Repository and Archive
University of Zurich
University Library
Strickhofstrasse 39
CH-8057 Zurich
www.zora.uzh.ch

Year: 2026

La 'norme manuscrite' à la fin du XVIIIe siècle. Prolégomènes d'une édition critique de l'enquête de l'abbé Grégoire (1790-1792)

Glessgen, Martin-Dietrich; Carles, Hélène

DOI: <https://doi.org/10.24053/VOX-2025-007>

Posted at the Zurich Open Repository and Archive, University of Zurich

ZORA URL: <https://www.zora.uzh.ch/handle/20.500.14742/245426>

Journal Article

Published Version

Originally published at:

Glessgen, M.-D., & Carles, H. (2026). La 'norme manuscrite' à la fin du XVIIIe siècle. Prolégomènes d'une édition critique de l'enquête de l'abbé Grégoire (1790-1792). *Vox Romanica*, 84, 139–181. <https://doi.org/10.24053/VOX-2025-007>


DOI: <https://doi.org/10.24053/VOX-2025-007>

La «norme manuscrite» à la fin du XVIII^e siècle. Prolégomènes d'une édition critique de l'enquête de l'abbé Grégoire (1790-1792)

Hélène Carles (Sorbonne Université, Paris)

 <https://orcid.org/0009-0005-7143-1005>

Martin Glessgen (Universität Zürich/ÉPHÉ-PSL, Paris)

 <https://orcid.org/0000-0002-8097-9241>

Zusammenfassung: Der vorliegende Artikel unternimmt die Herausarbeitung einer orthographischen Gebrauchsnorm, die in akrolektalen Handschriften des ausgehenden 18. Jahrhunderts zutage tritt und die sich in relevanten Aspekten von der die Druckwerke bestimmenden Akademie-Norm unterscheidet. Die empirische Analyse beruht auf einer in Arbeit befindlichen kritischen Edition der 38 Antworten, die der Abbé Grégoire 1790-1792 im Rahmen seiner Enquête erhalten hat. Nach einer kurzen Darstellung des Quellenwerts der Enquête sowie ihrer Überlieferungs- und Editionsfrage werden sieben zentrale Parameter der Orthographie (Zeichensetzung, Grossbuchstaben, Worttrennung, Akzentsetzung, graphematische Varianz bei Einzelwörtern, Accord, Regionalwortschatz) untersucht, wobei drei mehr oder weniger normnahe Schreibergruppen unterschieden werden. Die Beschreibung der handschriftlichen Norm wirft zum einen ein neues Licht auf den Entwicklungsgang der französischen Orthographie; zum andern bietet sie einen neuen und adäquaten Vergleichspunkt zur sprachwissenschaftlichen Beschreibung von Non-Standard-Texten.

Mots-clés: Abbé Grégoire, Révolution française, Graphie manuscrite, Norme orthographique, Académie française, Ecdotique

1. Structure du présent article

Le présent article prend appui sur notre édition diplomatique en cours de l'enquête de l'abbé Grégoire¹. Il résume brièvement l'intérêt de cette enquête pour l'histoire du plu-

1 Notre étude de l'enquête, en cours depuis 2013, est un travail réalisé à quatre mains; le «nous» du présent texte est donc à tout moment pluriel. La publication de l'édition et de l'analyse, désormais presque achevées, est prévue auprès de la maison De Gruyter (Berlin). Pour la présente analyse nous remercions Pierre Rézeau, Philippe Caron, Myriam Bergeron-Maguire ainsi que Marguerite Dallas pour leurs précieux conseils.

rilinguisme en France (sect. 1) et dresse l'état de transmission des manuscrits et leur état éditorial (sect. 2) avant d'étudier de manière systématique les usages orthographiques des 38 correspondants de l'abbé Grégoire dont 9 jusqu'ici restaient inédits (sect. 3 et 4). Cette analyse fait ressortir une norme manuscrite que l'on doit considérer comme acrolectale – au vu de la position sociologique et du niveau de formation des scripteurs – mais qui se trouve néanmoins en décalage avec la norme explicite des imprimés qui suit pour l'essentiel le modèle de la quatrième édition du Dictionnaire de l'Académie (1762).

2. La place de l'enquête de Grégoire dans l'historiographie linguistique

L'enquête de l'abbé Grégoire est l'une des sources les plus emblématiques de la romanistique. Tous les manuels d'histoire de la langue française la mentionnent, à l'instar des *graffiti* de Pompéi, de l'édit de Villers-Cotterêt ou de la fondation de l'Académie française. Il s'agit de la première enquête sociolinguistique et, dans une moindre mesure, dialectologique de la *Romania* de l'époque moderne. Elle atteste avec une précision remarquable du plurilinguisme et de la vitalité des idiomes en présence dans un pays où la réflexion sur les langues minoritaires émerge à peine. Les réponses de longueur et de nature très variables que les correspondants de Grégoire ont données à ses 43 questions permettent de se faire une juste idée de la situation linguistique et des compétences langagières des locuteurs de la France de la fin du XVIII^e siècle. Elles témoignent également d'une conscience linguistique nouvelle, encore partielle mais souvent cohérente.

Bien que systématiquement citée dans les manuels évoqués et bien qu'ayant fait l'objet de deux monographies (Gazier 1880, Certeau/Julia/Revel 1975²), l'enquête de Grégoire n'a pas donné lieu à beaucoup de travaux spécialisés – comme ceux de Droixhe (1981, 1989) ou de Trotter (2006) – et elle est loin d'avoir été exploitée à la mesure du témoignage unique qu'elle représente. Aucune étude approfondie et systématique des réponses des correspondants n'a encore été menée à ce jour alors même qu'elle permettrait de dégager de nombreux aspects concernant à la fois les usages langagiers de l'époque, l'état de la conscience linguistique et la polyphonie des remarques métalinguistiques ou encore des prises de position sur les conditions dans lesquelles l'enseignement devrait se tenir. L'enquête prouve de manière incontestable que la France de l'époque révolutionnaire est très largement dialectophone. Si ce constat est aujourd'hui reconnu par certains, il est – très – loin d'être admis dans la *doxa* de l'enseignement universitaire en France et encore moins présent dans la conscience patrimoniale du pays.

2 Nous parlerons par la suite toujours de «l'édition de Certeau» que nous citerons «Certeau 1975»: la note de la postface (Certeau/Julia/Revel 2002: 469) indiquant la responsabilité des trois auteurs ne se réfère qu'aux chapitres interprétatifs parmi lesquels D. Julia a rédigé le premier, J. Revel le dernier, alors que Certeau est l'auteur des six autres chapitres, ce qui met en avant son rôle principal qui, d'après ce que l'on peut entrevoir, implique également l'édition.

Ce qui fait la force particulière de l'enquête c'est sa valeur de preuve, semblable à celle du concile de Tours grâce auquel on ne saurait plus douter qu'en 813, le latin n'était plus compris par les locuteurs non alphabétisés. Bien entendu, nous disposons désormais pour le passage du latin aux langues romanes de nombreux autres indices³, mais l'historiographie nécessite des ancrages sûrs et univoques afin de réduire l'insécurité inhérente à toute réflexion diachronique. Dans le cas du plurilinguisme en France, l'enquête menée par Grégoire permet notamment de lever les derniers doutes sur le fait que c'est réellement l'école obligatoire qui diffusera, à partir de 1881/82, le français parmi toutes les couches sociales et aux quatre coins du pays. Elle rend également probantes les observations que l'on peut faire sur les usages langagiers tels qu'ils ressortent des correspondances des Poilus (Rézeau 2018). Celles-ci illustrent toute la richesse des variétés régionales du français, alors à leur apogée (Carles 2020), et laissent entrevoir – sans toutefois le prouver de manière aussi univoque que l'enquête de Grégoire – la persistance du plurilinguisme en France au moment de la 1^{re} Guerre mondiale (Glessgen 2020).

La conviction que la France est de longue date un pays monolingue – vigoureusement ancrée dans les esprits et soutenue par certaines institutions⁴ – émerge de l'idéologie révolutionnaire (Schlieben-Lange 1996, Trotter 2006). En catalysant la prise de conscience de la situation linguistique d'alors et de la nécessité de faire face au plurilinguisme, l'enquête de Grégoire a paradoxalement contribué à l'instauration d'une contre-vérité officielle. Les révolutionnaires ont ainsi martelé l'affirmation péremptoire à vocation thaumaturge: «la langue de la République est le français».

Quoiqu'il en soit, il est vraisemblable que la raison principale de l'absence d'études systématiques de l'enquête réside dans son état éditorial très insuffisant. Les deux éditions de Gazier et de Certeau, complémentaires l'une de l'autre, sont certes méritoires mais ne rendent compte que de manière partielle de ce témoignage complexe. Alors même que cette source se caractérise par une grande cohérence de contenu, les choix liés à sa conservation puis par ricochet à sa tradition éditoriale ont malheureusement contribué à la présenter comme un conglomérat quelque peu aléatoire, voire anecdotique. Il s'ajoute que les éditions normalisatrices ont réduit l'authenticité des textes réunis par Grégoire, en générant une image parfaitement faussée de l'état du français écrit par les divers correspondants. Nous souhaiterions ici mettre en lumière cet aspect, jusqu'ici inconnu de l'enquête de Grégoire dont nous préparons actuellement une nouvelle édition.

3 Cf. la vaste bibliographie réunie dans les volumes DÉRom (Buchi/Schweickard 2014, 2016, 2020).

4 Rappelons qu'en 2008, les membres de l'Académie française ont voté à l'unanimité la déclaration: «Depuis plus de cinq siècles, la langue française a forgé la France. Par un juste retour, notre Constitution a, dans son article 2, reconnu cette évidence: «La langue de la République est le français»» (<https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-langue-de-la-republique-est-le-francais> [9.10.2025]). Cette véhémence affirmation faisait suite à la volonté de l'Assemblée Nationale d'ajouter cette phrase à la fin de l'article 1: «Les langues régionales appartiennent à son patrimoine».

3. L'état de transmission et l'état éditorial de l'enquête de Grégoire

État de transmission

La matérialité de l'enquête est à première vue d'une grande simplicité: les réponses des différents correspondants ont été réunies et reliées par les secrétaires de Grégoire en deux volumes, en fonction de leur format, soit *in octavo*, soit *in folio*. Ce qui a produit deux codex que les hasards de la conservation patrimoniale ont séparés en deux lieux distincts: la bibliothèque de Port Royal conserve le volume *in 8°* avec 24 réponses structurées (335 folios, numérotés en 669 pages)⁵, la BNF le volume *in folio* avec 14 réponses (121 folios)⁶. Ce dernier est moins volumineux, mais les pages individuelles comportent un nombre nettement plus important de mots, en raison de leur taille.

La simplicité de cet ensemble bipartite n'est toutefois qu'apparente. Grégoire a en effet réuni, de manière relativement aléatoire tous les documents qu'il a reçus entre septembre 1790 et janvier 1792 – suite à l'envoi de son questionnaire le 13 août 1790 –, en noyant ainsi les 38 réponses qui suivent la logique des questions posées et qui sont de ce fait exploitables par le linguiste. À côté des réponses structurées et systématiques aux 43 items se trouvent en effet aussi

- (i) des lettres accompagnant ces réponses structurées;
- (ii) des réponses non systématiques;
- (iii) des lettres rédigées dans le contexte de l'enquête mais qui ne s'y réfèrent que superficiellement;
- (iv) enfin, des matériaux d'intérêt dialectologique (listes de mots, répertoires morphologiques, textes folkloriques).

La véritable enquête, celle qui fournit des renseignements systématiques sur les usages langagiers de l'époque, est en revanche circonscrite aux seules 38 réponses que nous appelons «structurées». Cela devient immédiatement apparent si l'on parcourt l'intégralité des dossiers: les réponses non structurées restent très imprécises, partielles voire non pertinentes. Elles ne fournissent pas de renseignements fiables aux interrogations de Grégoire, qui sont – au moins en partie – également celles de la sociolinguistique moderne. Les matériaux dialectaux, quant à eux, ont tout leur intérêt pour la dialectologie mais ne se distinguent pas, par leur nature, des témoignages que l'on connaît par ailleurs.

Seuls les correspondants qui ont suivi la voie maïeutique suggérée par Grégoire sont véritablement devenus des témoins fiables de leur temps, en donnant des réponses à des questions qu'ils ne s'étaient pour la plupart jamais posées avant. La valeur de l'enquête repose sur la mise en parallèle et sur le recoupement de ces témoignages qui, parce qu'ils se plient à la logique d'ensemble des 43 questions et à

5 Bibliothèque de Port-Royal, ms. RV 222.

6 BNF, NAF 2798; f° 5-68v et 99r/v comportent les réponses à l'enquête Grégoire.

leur alignement dans un ordre significatif, permettent de dépasser l'impressionnisme et le regard individuel des différents observateurs. L'analyse de l'enquête fait ainsi ressortir des lignes directrices générales, en exploitant aussi bien les concordances des réponses que leurs contradictions.

État éditorial

La nature des deux codex et leur valeur en tant que source pour la linguistique diachronique ne ressort que très imparfaitement des éditions disponibles. L'apport le plus riche est celui de l'édition par Auguste Gazier (1880). Bibliothécaire de Port-Royal et professeur d'histoire de la langue française à la Sorbonne, celui-ci a reproduit la quasi-totalité du dossier *in 8°* conservé dans sa bibliothèque, en juxtaposant les «réponses aux questions de Grégoire», les correspondances diverses et les matériaux dialectaux. L'essentiel des documents est organisé de manière géolinguistique, en distinguant les «dialectes du Midi» (Languedoc, Gascogne, Auvergne/Limousin, Dauphiné, Provence) des «dialectes du Nord» (Franche-Comté/Bourgogne, Alsace, Wallonie, Picardie, Centre, Bretagne), qu'ils soient ou non galloromans. Bien qu'à destination des scientifiques puisque paraissant de manière progressive dans la *Revue des langues romanes*, l'édition de Gazier comporte peu de commentaires. Elle se présente comme la mise à disposition de matériaux bruts mais sans être véritablement fiables.

Le second ouvrage, celui de Michel de Certeau, Dominique Julia et Jacques Revel, paru un siècle plus tard (1975), a eu plus de répercussions puisqu'il s'agit d'une étude interprétative de l'enquête parue dans une maison d'édition à diffusion large. Cette étude au caractère pluridisciplinaire (associant histoire, sociologie, ethnologie et théologie) comporte en outre l'édition de quatre réponses – dont une partielle – appartenant au manuscrit *in folio* de la BNF (Dordogne, Lyon, Bergues, Saint-Calais) auxquelles s'ajoute la reproduction à l'identique d'une réponse éditée par Gazier (Bordeaux)⁷. C'est dans cette étude que sont répertoriés pour la première fois tous les correspondants des deux codex (p. 185-88) et que le contenu de l'enquête a été mis en perspective sous différents angles. En 1981, un article publié par Daniel Droixhe dans un volume de mélanges édité ensuite en annexe la première partie d'une réponse bipartite de la Wallonie. Il s'agit de la seule réponse envoyée à Grégoire dont l'édition répond aux standards de la philologie actuelle.

Quand nous avons commencé à nous intéresser à cette thématique, un peu par hasard dans un séminaire à l'Université de Zurich, nous nous sommes heurtés à toute une série de surprises: la première fut de constater que sur les 38 réponses que l'on pouvait retenir comme véritablement pertinentes, neuf sont encore inédites, toutes conservées dans le manuscrit de la BNF. Leur prise en considération renforce

7 Plus précisément, le texte et les appels de notes sont inchangés, mais les notes ont été omises, ce qui fait de ces appels de notes des coquilles vides.

considérablement le réseau géolinguistique de l'enquête en ajoutant des témoignages pour le domaine d'oïl central (C1)⁸, le wallon (C6b), le lorrain (C8, 9), le francoprovençal de l'Ain (C14, 17), le provençal alpin (C24), le limousin (C23) ainsi que pour le gascon septentrional (C29) et méridional (C34). Afin de procéder à l'édition de ces «nouvelles» réponses, nous avons numérisé les deux codex en entier et étudié plus en détail les contenus et la structure de l'ensemble.

C'est alors que nous avons constaté de nombreuses incohérences dans les deux éditions de Gazier et de Certeau: des lettres d'accompagnement placées dans le mauvais codex, rendant ainsi acéphale et anonyme la réponse concernée; des matériaux dialectologiques qui avaient échappé à l'attention des éditeurs; des fragments de réponses non dénués d'intérêt mais oubliés. S'ajoutaient d'autres faiblesses concernant notamment l'identification des correspondants parmi lesquels on peut compter désormais l'illustre Brillat-Savarin (C17). Nous nous sommes aussi rendu compte de la suppression, pour d'évidentes raisons idéologiques, par le prêtre jésuite qu'était Certeau, d'une diatribe contre le célibat rédigée par le correspondant de Bergerac, l'abbé Fonvielle (C23). Notre analyse des textes et des éditions avançant, nous nous sommes convaincus d'une part que l'édition des seuls neuf témoins inédits perpétuerait l'impression de chaos générée par les trois éditions existantes; d'autre part que les 38 réponses intégrales méritaient une édition philologiquement fiable permettant enfin d'appréhender pleinement la valeur de témoignage de l'enquête menée par Grégoire.



Choix éditoriaux et variance orthographique

Afin de préparer cette nouvelle édition, nous avons restructuré le contenu des deux codex en distinguant les catégories suivantes:

- (i) des réponses structurées et intégrales (accompagnées ou non d'une lettre introductrice),
- (ii) des fragments de réponse,
- (iii) des lettres non significatives pour l'enquête et
- (iv) des matériaux dialectologiques.

Nous avons ensuite organisé les 38 réponses structurées et les 8 fragments retenus dans une optique géolinguistique significative (inspirée de la *Strichreihenfolge* du *FEW*): en premier viennent les données relevant du territoire d'oïl – en différenciant la zone faiblement dialectalisée des régions oïliques ayant des dialectes marqués –, suivies de celles concernant les domaines francoprovençal, occitan et gascon, puis les territoires non galloromans (flamand, breton).

En collationnant les éditions existantes avec les manuscrits, nous avons pris conscience du fait que l'apport de cette quarantaine de réponses réside non seule-

8 Nous citons les réponses par les numéros que nous avons nouvellement introduits (C1 est le correspondant de l'Aisne, l'abbé Asselin).

ment dans leur contenu informatif mais aussi dans leur forme langagière. Les éditions de Gazier et de Certeau comportent un nombre non négligeable de mélectures ou d'oublis qu'il est utile de corriger et – surtout – elles ont radicalement modernisé les graphies et revu la ponctuation et les majuscules en profondeur. *A priori*, ce constat n'est pas très surprenant puisque c'est encore aujourd'hui une pratique habituelle parmi les éditeurs travaillant sur les textes de cette époque. Cela est toutefois problématique dans la mesure où ces éditions modernisatrices ne permettent pas d'appréhender le niveau scriptural des correspondants de Grégoire qui est en lien avec la nature de leurs observations métalinguistiques et avec le degré de leur conscience linguistique. Les éditions de Gazier et de Certeau font ainsi disparaître la variance des textes manuscrits dont l'intérêt pour l'histoire de l'orthographe est entier.

Plaçons brièvement ce constat dans sa trajectoire diachronique et dans sa dimension médiale: si les grandes lignes de l'histoire de l'orthographe française entre le XVI^e et le XIX^e siècle sont bien connues par les spécialistes, il reste de nombreuses zones d'ombre. Les habitudes modernisatrices des éditions de l'époque moderne falsifient massivement la réalité scripturale et rendent la situation opaque. Pour le XVII^e siècle, Duval (2015) a mis en lumière de manière exemplaire le décalage considérable entre les graphies présentes dans les textes (manuscrits ou imprimés) et les éditions modernes caractérisées par un remaniement systématique⁹. Cet état de fait est connu de toute personne ayant eu entre les mains des manuscrits des XVII^e ou du XVIII^e siècle, mais il est généralement ignoré par des non-spécialistes, y inclus dans le monde académique.

Il convient également de prendre en considération la dimension médiale des textes en distinguant les usages et – le cas échéant – les normes des imprimés et des manuscrits. On sait que la forte réduction de la variance graphématique et morphologique médiévale qui s'instaure au XVI^e siècle est avant tout catalysée par l'imprimerie¹⁰. L'écrit manuscrit se trouve donc d'emblée en décalage avec les imprimés, décalage qui reste présent à travers toute l'époque moderne. La relation précise entre ces deux formes médiales et la nature et le degré de leur décalage restent toutefois pour l'essentiel à établir dans le détail et n'ont reçu qu'une attention très ponctuelle de la recherche sur l'orthographe¹¹.

Les efforts normalisateurs du XVII^e siècle – impliquant notamment de nombreux écrivains autour de l'entreprise du dictionnaire de l'Académie – ont intensifié la

9 Cf. déjà Glessgen/Schweickard (2002: 468) pour des imprimés italiens des XVI^e et XVII^e siècles: «Es ist aus philologischer Sicht schmerzlich, daß eine breite Tendenz besteht, bei der Neuedition von Drucken die Graphie zu modernisieren. Aussagen über die Schrifttraditionen sind auf diese Weise unmöglich. Aber auch der prinzipielle Charakter eines Textes, der sich ja auf verschiedenen sprachlichen Ebenen niederschlagen kann, insbesondere seine Nähe zum Lateinischen, werden dadurch verfälscht»; cf. encore pour les imprimés du XVI^e siècle Schweickard (2012).

10 Citons seulement les ouvrages fondateurs de Catach (1968) et, pour l'italien, de Trovato (1991).

11 Cf. par exemple Seguin (1998) et, surtout, Pellat (1998).

sous presse
> 2025

deleatur -i-
sect. 5 > p.
71

réflexion antérieure, menant pour les imprimés au milieu du XVIII^e siècle à une norme orthographique assez rigoureuse, relativement stable et proche des usages actuels. Ce cheminement a été cerné magistralement par Caron (~~sous presse~~) qui montre que les éditions de l'Académie de 1740 et, surtout, 1762 se sont imposées comme modèle orthographique¹², modèle qui entre en vigueur dans les ouvrages imprimés de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Caron retrace comment «l'orthographe académique» (sect. 5) gagne en autorité à cette époque grâce à son analyse fine des différentes versions du *Traité d'orthographe en forme de dictionnaire* de Charles Le Roy notamment de 1739, 1752 et 1775.

sect. 2 > p. 63

sect. 3 > p. 66

L'auteur souligne également que cette évolution «en temps court» est intrinsèquement liée au «sentiment d'un standard» intensifié et – non moins important – à «un enjeu social croissant de l'orthographe» (~~sect. 2~~). Au XVII^e siècle, l'orthographe est en effet toujours flottante et «la coexistence de graphies variables ne pose pas de problème majeur» (~~sect. 3~~). À la fin du XVIII^e siècle, en revanche, la norme orthographique établie se double d'une dimension axiologique qui établit l'orthographe comme mesure d'un rang social¹³.

sect. 1 > p. 62-63

Dans sa synthèse, Caron laisse enfin entrevoir, à l'exemple des correspondances féminines et de la *Nouvelle Héloïse* (étudiée par Grassi 1994), que l'écrit manuscrit s'aligne sur cette nouvelle norme entre les années 1770 et les premières décennies du XIX^e siècle (~~sect. 1~~). C'est cette dernière évolution que l'enquête de l'abbé Grégoire permet de cerner avec plus de précision.

Le témoignage des différents correspondants permet en effet de retracer dans le menu détail comment la norme académique, de plus en plus cohérente et généralisée dans les imprimés, commençait à pénétrer l'écrit manuscrit, dans lequel on observe toutefois, dans les années 1790, une tolérance notable de la variation graphique. Le constat de Duval pour les manuscrits et imprimés du XVII^e siècle s'avère donc pleinement vrai pour les manuscrits de la fin du XVIII^e siècle: les éditions qui transposent les écrits en une langue normative et invariante sont en fort décalage avec des manuscrits qui connaissent encore une variance considérable, même si les imprimés contemporains font déjà état d'une orthographe stabilisée.

Le consensus méthodologique des éditeurs génère ainsi une vision radicalement erronée de la scripturalité de l'époque en projetant de manière anachronique sur ces textes le concept d'une norme invariante qui ne s'instaure dans les manuscrits qu'à partir du milieu du XIX^e siècle. Dans le cas concret de l'enquête, le choix commun à Gazier et à Certeau s'explique bien compte tenu de leurs finalités et des paradigmes disciplinaires auxquels ils appartenaient: à la fin du XIX^e siècle, Gazier entendait mettre cette source précieuse à la disposition de ses contemporains, et ce dans un

12 Cf. également les travaux cités *infra* N16.

13 Caron (~~sous presse~~) reprend de Van Dijk (2022) la citation emblématique de la femme de lettres néerlandaise-helvétique Isabelle de Charrière qui relève en 1798 dans un imprimé les formes verbales *nous primes*, *dimes* et *jouames* en les commentant: «Sans accent circonflexe. C'est une honte.» – l'orthographe est devenue une mesure de probité intellectuelle et morale.

contexte de réécriture de textes médiévaux et au moment des prémisses de la science philologique de Paris, Meyer, Thomas ou Bédier. Dans la seconde moitié du XX^e siècle les historiens qu'étaient Certeau, Julia et Revel s'embarrassaient encore moins des particularités de la graphie ou de la ponctuation originales qui n'étaient pas au centre de leurs interrogations.

Toutefois dans l'optique de l'historiographie linguistique actuelle, le respect des choix scripturaux des correspondants augmente non seulement l'authenticité du témoignage, mais il permet également d'appréhender la relation que les témoins de Grégoire entretenaient eux-mêmes avec la langue française. Celle-ci interfère bien entendu avec l'évaluation des phénomènes langagiers qu'ils décrivent. Nous avons donc pris le parti de respecter, dans une logique diplomatique, l'état graphématique, la ponctuation et les majuscules des correspondances manuscrites. Ce choix du respect du texte manuscrit n'entrave pas la lecture dans la mesure où – nous y reviendrons – les niveaux langagier et scriptural des correspondants de Grégoire sont élevés. En revanche, la polyphonie formelle de ces réponses combinées à la diversité des origines géographiques et socio-culturelles des correspondants livre enfin une image précise et fiable des usages langagiers de la France d'alors.

Nous traiterons la question – plus attendue – des usages langagiers de la France dans le cadre de notre édition. Nous souhaiterions entreprendre ici l'analyse propédeutique des correspondants en tant que témoins d'eux-mêmes afin de mieux cerner les différents niveaux de maîtrise du français à l'écrit au début de l'époque contemporaine. Le corpus est bien entendu infiniment plus réduit que celui des «plus de 1.000 correspondances féminines adressées au Comte D'Argenson» (Caron ~~sous presse: sect. 1~~), mais il a ceci de précieux de montrer comment 38 lettrés différents réagissent à un même moment à un même questionnaire. D'une part nous avons affaire à un genre textuel uniforme, mais d'autre part les correspondants conçoivent leur réponse de manière assez variée et la chance de pouvoir les comparer dans leur forme et leur fond est maximale.

Selon notre hypothèse, le témoignage des correspondants de Grégoire permet d'ancrer dans le diasystème le changement d'une conception normative relativement variante et tolérante vers une autre, invariante et contrainte¹⁴. L'enquête se plaçant au moment-même de cette transformation, on peut observer comment celle-ci s'introduit d'un micro-groupe sociologique à un autre, de haut en bas, en fonction de l'éducation des scribes et de leur accoutumance avec la textualité des imprimés. Il devient ainsi possible d'exploiter, par l'étude linguistique approfondie, les sources de la sociolinguistique historique dans une dimension complémentaire en tant que témoins des pratiques langagières écrites.

14 Nous partageons l'opinion de Caron (~~sous presse~~) selon laquelle la Révolution est à cet égard un moment-clé. Il souligne (~~sect. 11~~): «C'est au reste un grand sujet de perplexité que de constater la disparité voyante des attitudes et des imaginaires de la langue de part et d'autre de la période révolutionnaire».

sous
presse: sect.
1 > 2025:
61

sous presse > 2025
sect. 11 > p. 81

4. Les correspondants de Grégoire – témoins de la norme d’usage manuscrite

4.1 L’apport des correspondants de Grégoire à la description du diasystème de l’écrit

La linguistique diachronique a intégré à travers les dernières décennies l’étude des textes manuscrits de l’époque moderne, permettant ainsi d’appréhender de manière plus adéquate et complexe les évolutions du diasystème de l’écrit et même de l’oral¹⁵. La recherche s’est notamment concentrée sur l’écriture privée ou les ego-documents¹⁶ et plus spécifiquement sur la scripturalité des peu-lettrés. L’un de nous a suivi de près le cheminement des travaux de Gerhard Ernst, qui s’est attaché, après l’édition des dialogues présents dans le *Journal d’Héroard* (1985), à l’édition et l’analyse de plusieurs «textes privés» français volumineux des XVII^e et XVIII^e siècles (Ernst/Wolf 2001-2005, Ernst 2019)¹⁷. Les manuscrits «des peu-lettrés aux mieux-lettrés» (pour reprendre la formulation de Martineau/Remysen 2020) ont la grande qualité de donner accès à des usages langagiers empruntés à l’oral et, plus généralement, à des facettes du diasystème qui restent inaccessibles à travers les seules sources imprimées et élaborées¹⁸. Les renseignements se diversifient selon les genres textuels pris en considération, selon le degré de formation des scripteurs et ou encore de leur provenance. Des scripteurs très peu-lettrés donneront des indices sur l’oral d’une autre nature que ceux livrés par des textes informels mais assez correc-

15 Nous suivons la théorisation du diasystème et de son historicité telle que nous l’avons synthétisée dans Glessgen/Schøsler (2018). Dans la lignée de Coseriu, nous distinguons une norme explicite (impliquant des attitudes normatives et des scripteurs normatifs) et une norme d’usage implicite; dans notre contexte, la première correspond à la «norme académique», rendue tangible par le *DICTAC* 1762 et présente dans les imprimés contemporains, la seconde ressort de l’analyse des différents microcosmes manuscrits à l’étude. Cf. parmi la littérature abondante sur la ou les «norme(s)» du français, les volumes collectifs de Siouffi/Steuckardt (2007) ou de Osthus/Polzin-Haumann/Schmitt (2003).

16 Cf. déjà, pour l’époque de la Révolution, Grafström (1982) qui fournit une analyse surtout lexicologique du journal de Nicolas Ruault, Branca-Rosoff/Schneider (1994) qui accompagnent l’édition d’un corpus de documents publics provenant de la région de Marseille (1790-1794) ainsi que d’un corpus de lettres de «peu-lettrés» (1790-1816) d’une analyse orthographique, morpho-syntaxique et – surtout – macro-syntaxique ou, plus récemment, Rézeau (2014: 80) qui entreprend une analyse phonétique et lexicologique des mémoires de Mme de Sapinaud, avec quelques remarques sur la graphie, peu normative. Plus récemment, on retient les travaux déjà évoqués sur les correspondances féminines de l’Université de Poitiers (cf. le volume Caron/Pellegrin/Traineau-Durozoy (2022) avec, par ailleurs, les contributions de Caron, Piselli, Prou et al. et Van Dijk (cf. aussi Van Dijk/Schouten 2019) ainsi que de Schøsler [égo-document] et de Bruña Cuevas [ouvrages d’apprentissage de langue] ainsi que, auparavant, Caron/Traineau-Durozoy 2016).

17 Ernst/Wolf (2001-2005), Ernst (2019); cf. Glessgen (2002) pour une analyse bio-bibliographique des travaux d’Ernst.

18 Cf. la bibliographie réunie dans le volume de Martineau/Remysen (2020: 247-71), l’aperçu bibliographique de Branca (2023) et les analyses rigoureuses de Bergeron-Maguire (2018) et (2025). Le *Corpus historique du substandard français 1789-1918* (constitué par le très regretté Harald Thun) n’a malheureusement pas encore été mis en ligne et le *Corpus de français ancien* (dir. Martineau, 1995–) pour le Canada n’est actuellement pas disponible en ligne.

tement rédigés. Les «écrits des Poilus», par exemple, reflètent dans l'ensemble un niveau de français écrit relativement bien dominé, mais ils apportent un témoignage extrêmement riche du vocabulaire familier et – surtout – régional, presque absents des dictionnaires et des textes littéraires de l'époque¹⁹.

L'apport particulier des correspondants de Grégoire réside encore dans un autre aspect. Il s'agit là, pour l'essentiel, de scripteurs ayant reçu une formation supérieure et appartenant à une couche privilégiée de la société française du XVIII^e siècle: des ecclésiastiques, des juristes, des hommes de science ou d'affaires. En contraste maximal avec les témoignages des peu-lettrés, traits régionaux et les infractions à la phonétique du français standardisé, à la grammaire ou aux usages lexicaux sont très rares, la syntaxe de la phrase simple est toujours dominée et la subordination rarement perturbée. Il apparaît que tous les correspondants – indépendamment de ce que pouvait être leur langue maternelle dans la France plurilingue – maîtrisent bien, sinon très bien le français au moins à l'oral. Si l'on se contente de lire à haute-voix leurs réponses – et c'est finalement ce que permettent les éditions antérieures de Gazier et Certeau – on se rend immédiatement compte qu'il s'agit là de franco-phones chevronnés, capables d'exprimer leur pensée à l'écrit. On doit donc considérer que les réponses adressées par de tels scripteurs dans un contexte plus officiel que privé reflètent une variété acrolectale du français écrit, d'autant plus que la plupart des textes ont été rédigés à partir d'un brouillon préparatoire. Or, cette variété acrolectale des manuscrits n'est pas identique avec la norme académique et explicite réalisée dans les imprimés de l'époque. Le décalage graphématique par rapport à la norme des textes imprimés est considérable, y compris chez des franco-phones que l'on peut supposer être natifs²⁰. L'analyse comparative des 38 scripteurs venus des quatre coins de la France permet donc d'étudier sur une base nouvelle l'usage – de toute évidence accepté parmi les contemporains – d'un écrit acrolectal encore riche en variantes, autrement dit d'une norme scripturale manuscrite.

Jusqu'ici, la mesure du standard dans toutes les analyses de textes de «peu-lettrés» a toujours été l'orthographe établie, celle des imprimés, la seule qui est généralement traitée dans l'historiographie de l'orthographe française. L'enquête de Grégoire permet d'introduire une mesure nouvelle et complémentaire: celle de l'usage d'un écrit acrolectal pour lequel la gestion de la ponctuation, de la segmentation, des majuscules ou des accents est encore très loin de suivre la norme académique. Au-delà de l'apport de notre étude à la connaissance du diasystème de l'époque et à l'identifi-

19 Cf. Rézeau (2018) et les analyses à partir de ce dictionnaire dans Carles/Glessgen (2020) (pour les autres domaines du langage cf. Thibault 2020 et également Thibault 2013); cf. aussi l'excellente mise en perspective de Roynette et al. (2013) et, toujours dans le contexte de la Grande Guerre, la thèse de Beatrice Dal Bo soutenue en 2019.

20 L'étude de la segmentation graphique au XVII^e siècle par Pellat (1998: 89), déjà évoquée, relève un décalage peut être encore plus net dans les manuscrits autographes des auteurs classiques: «La différence est très grande pour les manuscrits: la variation individuelle et la persistance des usages anciens leur donnent une forme souvent très éloignée du modèle typographique, même si l'on observe quelques modernisations sous son influence».

cation plus précise des transformations observables à ce moment dans les manuscrits acrolectaux, l'enquête permettra de circonscrire à l'avenir de manière plus juste les particularités relevées dans l'écrit non-standard²¹. Ces derniers seront en effet à mesurer aux usages manuscrits et non plus à une norme centrée sur les imprimés. Les décalages seront moindres dans certains aspects de l'orthographe et les caractéristiques propres aux témoignages individuels ressortiront avec plus de précision.

4.2 Les sous-ensembles des correspondants et les paramètres étudiés

Notre édition diplomatique fait apparaître une diversité réelle des niveaux scripturaux des 38 correspondants. Même si, dans l'ensemble, ils témoignent d'une variété acrolectale de la langue, cette variété n'est pas du tout homogène. En prenant comme mesure la norme académique contemporaine, nous distinguons parmi les correspondants de Grégoire trois paliers dans la gestion du français écrit. Aux deux pôles extrêmes se trouvent soit des scribes qui sont très proches de la norme académique, sans toutefois s'y conformer pleinement, soit des scribes qui peuvent montrer des divergences fortes, sans pourtant devoir être considérés comme des peu-lettrés. Notre regroupement laisse entrevoir la dynamique du changement en cours vers le respect de l'orthographe académique dans l'écrit manuscrit et met en évidence les paramètres socio-culturels sous-jacents à la diffusion de la nouvelle norme. L'analyse détaillée permet de préciser le profil des trois groupes majeurs de scribes et de dresser leur typologie. Les francophones non natifs – notamment les locuteurs des variétés primaires romanes de l'occitan, du gascon ou du francoprovençal qui ont appris le français au cours de leur éducation – sont souvent les scribes les plus éloignés de la norme imprimée. Par ailleurs, les auteurs d'ouvrages imprimés et/ou les enseignants montrent une pratique scripturale moins variée. On constate également une différence entre les réponses très soignées, rédigées à l'aide d'un brouillon préparatoire, et celles réalisées rapidement et sans préparation apparente.

Puisque tous les correspondants respectent pleinement la syntaxe et les usages lexicaux du français normatif, notre analyse de la variance porte sur les sept paramètres suivants: (i) la ponctuation et (ii) l'usage des majuscules pour la structuration du texte et de la phrase, (iii) la segmentation des mots – qui est tributaire en partie du degré de cursivité – et, surtout, (iv) l'accentuation et (v) la variance graphématique des mots individuels.

Quant à ce dernier point, nous n'avons bien entendu pas relevé les quelques traits pour lesquels la norme académique de la fin du XVIII^e siècle se détache encore des usages actuels: ainsi, les issues de lat. ~~fr~~ dans les imparfaits et les conditionnels ou dans des mots comme *français* apparaissent dans les imprimés encore dans la graphie

21 Martineau/Remysen (2020: 3s.) soulignent également la nécessité de prendre en considération des scribes de niveaux diversifiés afin «d'observer dans quelle mesure certains traits traditionnellement jugés <populaires> sont en réalité attestés dans des milieux sociaux très variés».

<oi>²² – forme presque générale dans les correspondances – et les finales des mots aujourd’hui en <-e/ants> sont habituellement graphiées <-ns> (*raisonnemens, habitans* et également *tems* ‘temps’)²³; s’ajoutent ponctuellement quelques graphies comme *şçavoir*²⁴, *clef, chès* ‘chez’, *assés* ‘assez’, *avés* PRES PL 2 ou aussi *synonimes* et *cathechisme*, qui ont été abandonnés au courant du XIX^e siècle. Par ailleurs, la cédille peut être omise sous <c> (*scavoir, francois*) et *ÿ* peut porter un tréma, à l’instar de certains imprimés.

Nous avons enfin identifié dans les réponses envoyées à Grégoire les cas (vi) d’absence ou d’erreur d’accord²⁵ et (vii) les usages lexicaux régionaux, rares ou idiosyncrasiques. En revanche, nous ne traitons pas les *lapsus calami* presque absents des réponses des correspondants. Soulignons toutefois que leur faible présence est significative et témoigne du soin apporté à la rédaction. Les manquements à l’accord de même que les mots ou d’autres formes diasystématiquement marquées sont également très rares, alors qu’ils caractérisent pleinement l’écrit de peu-lettrés: c’est ici une différence très nette entre un écrit manuscrit acrolectal et mésolectal. Nous y reviendrons plus loin en comparant nos résultats avec ceux de Ernst (2014).

C’est surtout dans le domaine de l’accentuation et des graphies individuelles – l’orthographe *stricto sensu* – que les décalages par rapport à la norme académique ressortent le plus chez les correspondants de Grégoire. L’orthographe manuscrite s’avère nettement plus diversifiée. La variance porte notamment sur les géménées logographiques, en fonction du degré de familiarité des correspondants avec le latin – rappelons que l’apprentissage de la lecture et de l’écriture se faisait à l’époque généralement à travers le latin, pratique jugée contreproductive par plusieurs correspondants de Grégoire²⁶. Un correspondant dont le niveau de latin est faible tend à ne pas savoir pour quels mots il convient d’insérer une double consonne. Il en résulte qu’elles sont souvent manquantes là où elles sont attendues et présentes par hypercorrection là où on ne les attend pas. Mais au-delà des géménées, on observe de nombreux usages graphiques quasiment idiosyncrasiques chez des scripteurs qui, par ailleurs, dominent

22 *DICTAC* 1798: *françois* vs 1835: *français*.

23 Cf. l’analyse détaillée de ce trait par Caron (~~sous presse: sect. 7~~): *DICTAC* 1694: 65x *sentimens* – 80x *sentiments*; 1718: exclusivement *-nts*; 1740: 202x *sentimens* – 1x *sentiments*.

24 *Şçavoir* est la forme encore retenue dans *DICTAC* 1694 et 1718; *clef* reste l’entrée unique jusqu’en 1878.

25 Martineau (2020: 22s.) distingue «l’orthographe lexicale» – notre point (v) – de «l’orthographe grammaticale»: «l’accord graphique du pluriel» et «l’orthographe de l’infinitif (-er) et du participe passé (-ê)» (= notre point vi). Branca-Rosoff/Schneider (1994: 42-60) avaient notamment relevé pour les documents marseillais de l’époque révolutionnaire la segmentation des mots – soudures de clitiques, omissions d’apostrophes, mécoupures – (= notre point iii) ainsi que l’accentuation (= notre point iv); cf. également Branca (2023: §34): «Ainsi pour le français l’usage des diacritiques, les doubles consonnes, les accords constituent des zones critiques, les mêmes que l’on retrouve aujourd’hui dans les graphies déviantes des réseaux sociaux et dans les SMS. [...] On a affaire à un désordre confus de solutions individuelles qui ne se stabilisent pas». Dal Bo (2019: 112) mentionne également la «zone sensible» des majuscules (= notre point ii).

26 Ainsi le procureur Mousseron-Mellève (C3, Sarthe) ou les abbés Fonvielhe (C23, Bergerac) et Roland (C24, Hautes-Alpes).

parfaitement la langue française et dont la pratique de l'écrit est régulière et équilibrée. On verra que l'invariance, qui caractérise l'orthographe actuelle, n'est aucunement établie dans ces manuscrits et, même si on doit supposer que la norme académique se diffusera dans les décennies suivant 1790, il est apparent que la variance orthographique reste encore bien ancrée même chez les scripteurs acrolectaux de cette époque.

Nous présenterons par la suite les trois groupes de scripteurs en les caractérisant en fonction des sept paramètres retenus.

5. La typologie scripturale et langagière des correspondants

5.1 *Les scripteurs normatifs*

- C1: abbé Asselin, Aisne
- C5: chanoine Hennebert, Pas-de-Calais
- C6a: Père Léon, Bouillon
- C11: abbé Rochejean, Jura
- C17: Brillat-Savarin, avocat, Ain
- C18: Morel, procureur, Lyon
- C30: Bernadau, avocat, Bordeaux

Les scripteurs les plus normatifs, au nombre de sept, se répartissent entre quatre ecclésiastiques provenant du territoire d'oïl et trois juristes des domaines francoprovençal et gascon. Tous font état d'un excellent niveau de langue (syntaxe, choix de mots) et d'orthographe, d'une calligraphie particulièrement dominée et plus ou moins cursive. Asselin et Léon s'avèrent par ailleurs des observateurs avisés du dialecte local et Rochejean excelle par la précision de ses indications sur les usages langagiers des quatre régions du domaine d'oïl pour lesquelles il porte témoignage. Brillat-Savarin, quant à lui, est connu pour son envergure stylistique, qui fit le succès de son livre de cuisine fondateur, publié à titre posthume. Morel et Bernadau appartenaient au patriciat des deux métropoles situées en dehors du domaine d'oïl (Lyon et Bordeaux) et devaient avoir appris, comme Brillat-Savarin, le français dans le cadre familial, même s'ils étaient tous les trois certainement bilingues (dialecte/français).

La plupart de ces sept auteurs étaient habitués à publier des textes imprimés et il est très vraisemblable que cela les a amenés à appliquer la norme en vigueur pour ces derniers à leurs écrits manuscrits. Il est par ailleurs presque certain que chacune de ces réponses a fait l'objet d'un brouillon préparatoire. La mise en page de Morel reproduit presque celle d'un livre imprimé et les textes d'Asselin, d'Hennebert et de Brillat-Savarin n'en sont pas loin et sont totalement exempts de ratures. Seul Léon raye un passage et Rochejean revient à plusieurs endroits sur son texte – il faut savoir que l'auteur a réussi par sa réponse zélée à obtenir un poste de vicaire épiscopal

auprès de Grégoire devenu évêque de Blois²⁷. Plus particulière est la réponse très étoffée de Bernadau, rédigée à différents moments et envoyée en plusieurs livraisons. Son texte comporte toutefois quelques sauts de mots qui trahissent, tout comme la calligraphie soignée, une réalisation copiée²⁸.

Venons-en aux sept paramètres à l'étude:

(i) la ponctuation est excellemment dominée par l'ensemble des sept scripteurs, qui gèrent les différents signes de ponctuation – le point, la virgule, le point-virgule, le double-point – de manière fonctionnelle et efficace²⁹. On relève quelques rares déviances chez Rochejean (C11, Jura), Brillat-Savarin (C17, Ain: point parfois manquant en fin de paragraphe) et Asselin (C1, Aisne: *idem*; légère surabondance de points-virgules), mais la norme est appliquée ici de manière stable.

(ii) En revanche, la gestion des majuscules, qui intervient également dans la structuration du texte, donne lieu à une opposition de principe:

L' > l'

– l'abbé Rochejean et l'avocat Brillat-Savarin placent les majuscules de manière systématique en début de phrase (avec de rares omissions) et sur les noms propres; Brillat-Savarin les introduit parfois aussi après un point-virgule;

– l'abbé Asselin et le chanoine Hennebert font, quant à eux, l'impasse de manière radicale sur les majuscules, ce qui laisse entrevoir un choix orthographique conscient. Le Père Léon (C6a, Bouillon) suit également cette logique, mais moins rigoureusement: on relève quelques majuscules en début de phrase et sur des adjectifs et noms de langues (*dictionnaire Roman, Celtique, Tudesque*);

– enfin, l'avocat Bernadau (C30, Bordeaux) exploite les majuscules de manière abondante, non seulement en début de phrase et pour des noms propres, mais aussi pour mettre en relief des mots-clés de son argumentation³⁰. C'est également le choix de Morel, qui fait appel aux majuscules pour tous les noms de langues (*Latin, Provençal, Languedocien*), y compris ~~lorsqu'il s'agit~~ dans les syntagmes (*la Langue Celtique, la Langue Française*); et pour des noms d'ouvrages (*les Commentaires* [de César]), mais qui élargit leur emploi bien au-delà³¹.

Les sept scripteurs opèrent donc chaque fois un choix très net entre trois options: l'équilibre établi par la norme des imprimés, l'absence de majuscules ou encore leur utilisation surabondante dans une logique stylistique. Sur ce point, la norme manus-

, et pour >
et pour

27 Grégoire a amèrement regretté d'avoir fait appel à lui quand il a identifié le tempérament mensonger de cet «hypocrite abominable» (Gazier 1880: 212).

28 Ainsi les mots ou lettres manquants: *dans la bouche que [des] harengeres; dont [on] découvre insensiblement; titres & monume[n]s*.

29 Le point d'exclamation est utilisé avec une grande parcimonie – et toujours à bon escient – par tous les 38 correspondants, ce qui souligne leur bon niveau stylistique; cf. *infra* N32 pour le trait d'union.

30 *Peuple, Curé, Pays, Campagnes; Gascon, Anglais* [mais: espagnol]; *Acheteurs, Negocians, Portefaix, Chambrières; Abrégé, Question*.

31 *Druides, Rois, Troubadours, Ministres, Grands Vassaux; Cour, Tribunaux; Erudition, Connaissance, Vers, Auteur*, etc.

crité reste encore pleinement indécise. On retrouvera ces trois mêmes options également chez d'autres correspondants, toutefois sous des formes plus ou moins dominées.

(iii) Les apostrophes sont utilisées par les sept correspondants de manière impeccable. Le chanoine Hennebert (C5, Pas-de-Calais), Rochejean, Morel et partiellement aussi Bernadau font également appel aux traits d'union dans leur usage moderne (*ne serait-ce, celle-cy*), ~~par ailleurs~~ presque absents de notre corpus³². Quant à la segmentation entre les mots graphiques, elle est pratiquement systématique chez Hennebert, Rochejean, le Père Léon et Bernadau, alors qu'Asselin et Brillat-Savain fusionnent fréquemment les prépositions et les clitiques avec les formes suivantes³³. Le phénomène est encore plus marqué chez Morel à cause de la forte cursivité de son écriture. On peut exclure que ces auteurs aient eu le moindre doute sur la nature grammaticale de ces formes – mais d'un point de vue purement physiologique, ils reproduisent ici une des caractéristiques souvent considérées – mais à tort – comme définitives des scribes peu-lettrés³⁴.

(iv) Les accents ne sont pleinement respectés que par un seul scribe, l'abbé Rochejean dont on a vu le zèle particulier dans la rédaction (seule exception: *grace*):

– Chez Hennebert et Morel, les aigus, circonflexes et trémas sont parfaits (exceptions chez Hennebert: *agreable, etre*), mais le grave est pour l'essentiel absent (une dizaine d'occurrences chez Hennebert: *très, après, siècle*, etc., Morel uniquement à);

– les autres scribes montrent une attitude moins rationnelle: le Père Léon emploie tous les types d'accents – jamais à mauvais escient (sauf *siècle*) – mais il les omet parfois de manière aléatoire. Bernadau introduit de manière assez générale et correcte l'accent aigu (exceptions: *eloignement, energie, éffarouchent*), mais il reste parcimonieux pour l'accent grave (sauf à et *très*), qui peut être absent ou aussi mal employé³⁵, de même que pour le circonflexe (sauf *même*);

– Brillat-Savarin gère moins bien les accents et connaît une surabondance de è (*éclairés, semaine, généralement, retire, retenu, décidé, déjà, chez, général, gémissoient, religion, depuis, dangereuse, préférablement* et même en position finale *ordonné, parlé*);

– l'abbé Asselin, en revanche, réduit les accents au minimum – à l'image de son absence de majuscules – et ne maintient dans une certaine mesure que l'accent aigu en fin de mot (*curé, civilité, accentué* ainsi que *à*); les accents graves et circonflexes sont presque absents (sauf *trôp*, hypercorrect).

32 Cette absence se place dans la continuité des manuscrits du XVII^e siècle, mais en opposition aux imprimés de cette époque (Pellat 1998: 92, 97, 103).

33 Asselin: *ala, enverité, peudetermes, aujuste*; Brillat-Savarin: *oudonnent, enpartie, etassez, depluss, selivrent, lesdistricts, delangues*.

34 Comme Myriam Bergeron-Maguire nous l'a fait remarquer, «les peu-lettrés ont plutôt la réputation de sur-segmenter les mots» (communication personnelle).

35 *rèponse, dégénération [bis], présente, Grègoire, fiertè, qui a longtems distinguè son caractere moral*.

Dans le domaine des accents, le groupe des meilleurs scribes se fragmente donc très clairement et, en dehors de Rochejean, la rigueur de la norme établie dans les imprimés n'est respectée que très partiellement³⁶.

(v) Le constat est différent pour les graphies individuelles. Bernadau va jusqu'à choisir la variante novatrice <ai> dans *français* et dans les formes verbales (*saurait*, *appelait*), et le Père Léon tout comme Morel insèrent <t> dans les terminaisons *-ents* et *ants*. Les écarts sont rarissimes chez Rochejean (*chariant* 'charriant', *domage*; *il a rit*), Morel (*jurisdiction* [latinisme]), Bernadau (*nazales*, *courier*) et Hennebert (*appercevro*, *diocöse* [germanisme]), un peu plus nombreuses chez le Père Léon (*vallent vs rapport*, *walon* et *netoyer*; *son* 'sont'), l'abbé Asselin (*parmis*, *quelsques*; *assiduellement* et *affoiblise vs parroit* et *eclésiastique*; *paysant*) et Brillat-Savarin (*cèpandant* et *compétance vs concéquent*; *ignoranse*; *datté* 'daté'; *riens*). Compte tenu des divergences relevées dans les autres groupes de scribes, il ne s'agit là que de faibles variances.

(vi/vii) Les accords sont presque toujours respectés, à de très rares exceptions chez Rochejean (*sables* 'sable', *personne* 'personnes' [fautes de copie]) et Brillat-Savarin (*mais passé l'enfance*; *les ecclésiastiques qui ne se sont pas décidé*; *la lettre ... datté*)³⁷. La régionalité lexicale est absente, ce qui est presque surprenant chez des auteurs venant de territoires assez diversifiés.

En synthèse, les sept correspondants respectent en grande partie la norme académique, tout en s'en éloignant assez considérablement dans les domaines des majuscules et de l'accentuation et tout en admettant quelques infractions plus ponctuelles dans d'autres segments. Si l'on considère qu'il s'agit de professionnels ayant un excellent niveau de langue, qui ont préparé leurs textes par un brouillon et qui ont relu la version adressée à Grégoire avec attention, le constat montre qu'à la fin du XVIII^e siècle, même un écrit manuscrit très achevé présente un décalage indéniable avec l'état de langue des textes imprimés.

Il nous semble donc indispensable de distinguer à cette époque une norme des imprimés et une norme manuscrite. La première est une norme explicite, soutenue par les instances normatives (le dictionnaire de l'Académie, la discussion méta-linguistique dans les grammaires, les traités d'orthographe et les ouvrages de réflexion linguistique). La seconde est une norme d'usage implicite, caractéristique de l'écrit manuscrit acrolectal tel qu'il ressort des correspondants de Grégoire.

36 Notons que le «ballet des accents» caractérise les différentes éditions du dictionnaire de l'Académie jusqu'en 1762; pour ne donner qu'un exemple cf. Ac 1694-1718 *caractere* – Ac 1740 *caractère* – Ac 1762 *caractère*.

37 On relève également un accord de «proximité» chez Bernadau (*Nous avons un recueil d'antiquités Gasconnes auxquelles nous tenons beaucoup* – le pronom relatif se réfère ici au second terme du syntagme).

5.2 Les scripteurs aux marges de la norme manuscrite

| | |
|---------------------------------------|---|
| C8: amis de la Constitution, Commercy | C19: Colaud, chanoine, Drôme |
| C10: abbé Bouillotte, Côte-d'Or | C22: Charmie, noble, Périgueux |
| C15: abbé Bernadet, Saône-et-Loire | C29: amis de la Constitution, rural, Lot-et-Garonne |
| C37: Lequinio, avocat, Côtes d'Armor | C36: Riou, cultivateur, Finistère |

À l'opposé des correspondants plutôt normatifs se situent huit réponses qui reflètent le plus fort décalage par rapport à la norme académique. Cet ensemble est toutefois moins homogène que le premier; il comporte:

D > d

– Deux scripteurs occitanophones – le noble de la Charmie de Périgueux (C22) et l'auteur sans doute d'ascendance rurale des amis de la Constitution du Lot-et-Garonne (C29) – ainsi que le cultivateur bretonnant Riou (C36, Finistère); la connaissance moins approfondie du français de ces trois auteurs ressort immédiatement de la physionomie de leur réponse;

– trois auteurs qui ont rédigé le texte sans beaucoup de soin matériel, ce qui se traduit par une forme linguistique peu achevée: le représentant des amis de la Constitution de Commercy (C8), le chanoine Colaud de la Drôme (C19) et l'avocat et propriétaire terrien Lequinio (C37), originaire des Côtes-d'Armor mais francophone;

– deux autres – l'abbé Bernadet (C15, Saône-et-Loire) et l'abbé Bouillotte (C10, Côte-d'Or) – ont donné des réponses très courtes voire télégraphiques, sans infraction à la langue mais également sans la moindre complexité textuelle.

La qualité de la réalisation d'une réponse est ainsi tributaire non seulement des compétences langagières de son auteur mais aussi du degré d'élaboration investi par ce dernier dans la rédaction des textes. Aux deux pôles nous avons d'une part le cas de Riou (C36) dont la cursive très soignée – exécutée par un scripteur professionnel et non par lui-même – contraste de manière maximale avec le faible niveau de langue que devait refléter le brouillon préparé par le cultivateur³⁸; d'autre part la réponse rude, mal écrite directement sur le questionnaire de Grégoire par le député montagnard Lequinio dans laquelle le dédain surgit du contraste entre la qualité de la langue et l'absence de soin apporté à la réalisation matérielle.

Contrairement à ce que l'on observe parmi tous les autres correspondants, on relève chez certains auteurs de ce groupe des stratégies traduisant leur insécurité scripturale, que l'on sait aussi caractéristique des peu-lettrés. Mais ils n'expriment généralement ni mauvaise conscience ni angoisse de la faute, ce que relève également Ernst (2014: 169) à l'exemple de Ménétrea. Le seul témoignage, très indirect, en ce sens peut être celui de la Charmie (C22) qui se déclare peu instruit et laisse entrevoir que le français est pour lui une langue étrangère: «je ne connois qu'un peu le latin... et des langues

38 Cf. Bergeron-Maguire (2025: 21): «Aux 17^e et 18^e siècles le recours à une personne plus expérimentée que soi – un écrivain public, un ecclésiastique, un instituteur, un membre lettré de la famille – n'est pas rare [...]. À examiner nos lettres qui ne sont pas autographes, on observe que la compétence de ces scripteurs est bien loin, pourtant, d'être infaillible».

moderne je ne sçais que le français». Par ailleurs, les correspondants tendent tout au plus à s'excuser auprès de Grégoire d'une éventuelle insuffisance de contenu plutôt que de forme. Ainsi, le chanoine francoprovençalisant Colaud (C19, Drôme) évoque toute une série de circonstances atténuantes pour sa réponse «très imparfaite»:

[A]yant une fort mauvaise santé depuis mon retour de paris j'esperois toujours pouvoir me livrer au travail que vous exigès de moi mais quand j'ay voulu l'entreprendre, j'ay vu qu'il etoit au-dessus de mes forces[.] le peu de ressources qu'on trouve dans les livres qui parlent du paÿs que j'habite et qui n'est pas le mien me forcera a repondre d une maniere très imparfaite aux eclaircissement que vous demandés.

Ce n'est pas un hasard si la Charmie et Colaud se rapprochent, tout comme le scribeur du Lot-et-Garonne (C29) et Riou (C36), d'une catégorie que l'on pourrait appeler de «moins-lettrés». Tous les quatre non-francophones, ils sortent nettement du cadre de la variance que l'on peut considérer comme admise à l'époque dans la pratique manuscrite courante³⁹. Les quatre autres auteurs – que l'on pourrait à l'inverse qualifier de «mieux-lettrés» (Martineau/Remysen 2020) – se placent quant à eux plutôt aux marges de la norme manuscrite effective, norme que leur témoignage peut justement aider à mieux cerner. Nous distinguerons donc par la suite ces deux sous-ensembles. Considérons les paramètres dans l'ordre:

(i) chez les scribeurs «mieux-lettrés», la ponctuation est globalement cohérente, même si elle est minimale (notamment par l'omission du point en fin de phrase et comme conséquence d'une syntaxe simple). Le chanoine Colaud (C19), tout comme Charmie, réduisent encore la ponctuation, par rapport à ce que nous avons pu observer chez Riou (pour lequel le scribeur introduit parfois des tirets longs ou des doubles traits à la place du point). Ce n'est donc pas un usage fautif mais plus ou moins fortement réduit qui caractérise la ponctuation de ces correspondants.

(ii) L'usage «idéal» des majuscules d'après la norme française actuelle – en début de phrase et à l'initiale des noms propres (mais en principe pas ailleurs) – n'est respecté par aucun des huit correspondants. Le choix le plus répandu (C15, 22, 29, 37) est l'absence presque totale de majuscules, solution qui est également retenue par quelques scribeurs normatifs (catégorie A cf. *supra* 5.1). Certains scribeurs emploient un ductus de majuscule pour certaines lettres initiales (par ex. C29 pour D- et C- ou C37 pour B-), de manière généralisée et donc non distinctive.

Le correspondant lorrain des amis de la Constitution de Commercy (C8) se place dans la logique de Bernadau et de Morel: il introduit les majuscules correctement en début de phrase et dans les noms propres, mais également pour des mots qu'il veut

³⁹ Riou surprend toutefois par certaines observations d'une réelle pertinence; il évoque ainsi la proximité physiologique et génétique du breton avec le gallois: «La province du Galle en angleterre, que j-ay parcouru semble anoncer que des emigrans de ces contrees y [= en Bretagne] ont port[é] une partie de leur langue».

mettre en relief (*Villes, Villages, Campagne, Celtique*), parfois après des points-virgules et sporadiquement même en plein segment (*jeDoute*).

mot clé >
mot-clé

Les seuls correspondants qui sortent des logiques observées chez les sept scripteurs normatifs sont le chanoine francoprovençalisant Colaud (C19) – qui connaît de rares majuscules (aléatoires et ponctuelles) en début de phrase, pour certains noms propres ou noms de peuples (*Buis, Romains*) ou pour un ~~mot-clé~~ (*Respect*) – et le scripteur au service de Riou (C36), qui utilise les majuscules seulement en début de phrase mais de manière non systématique.

(iii) La gestion des apostrophes est correcte chez les quatre scripteurs francophones ainsi que chez la Charmie (C22, exceptions: *cest, qun, n'en n'est pas*). Lequinio (C37) introduit même des tirets selon l'usage moderne (*lui-même, côtes-du-Nord, ci-dessus*). La segmentation est bonne, avec quelques ligatures de clitiques (C10, C15); seul le ductus cursif et peu soigné du correspondant de Commercy (C8) amène à de nombreuses ligatures non significatives.

Ici, la rupture avec les trois «moins-lettrés» est forte:

– le scripteur de Riou (C36) n'utilise jamais d'apostrophes, mais introduit par ailleurs peu de ligatures;

– le chanoine Colaud (C19) connaît de nombreuses ligatures, non seulement pour des clitiques (*ladrome, alafin*), mais fréquemment aussi au détriment de l'usage de l'apostrophe (*lusage, lecriture, je lai dit, il ny a point, decole*, etc.; cf. aussi *aujourd'hy*) et il opère quelques segmentations erronées (*ausur plus* 'au surplus', *sus pect*);

– les trois facteurs reviennent, de manière encore plus marquée, chez le scripteur des amis de la Constitution du Lot-et-Garonne (C29):

1) La ligature fréquente des clitiques: *decertitude, mavie, enconsequence*;

2) des ligatures au lieu d'apostrophes: *ilny a, ilnya, ilya, jai, le diable temperta, lartisan, dusage*;

3) et de fréquentes mécoupures: *je mem presse, une in surrection generale, paÿer un pretre anos de pends, la bolition, l'astatue* 'la statue', *en fant, pour de signer chaque chose, ce pendant, se noncer en françois*, etc.

(iv) Les quatre correspondants francophones gèrent les accents d'une manière similaire à celle des scripteurs normatifs (à l'exception de Rochejean), mais globalement moins dominée:

– Lequinio (C37) est le plus cohérent:

<é> est bien présent: *étudié, désirables, général, spécialement, changé, parlé, idées* (exceptions: *vérité, nécessaires*);

<ê> et <è> sont souvent introduits à propos: *honnête, même, connaître, prêtes; père, très, diffère, auprès*;

<è> se voit parfois remplacé par <ei> (*finisteire, caracteire*) ou par un redoublement de consonne (*prierres, familierres, complete*);

les accents manquants sont rares (*a [bis], la, differens, maitre*);

- chez le correspondant de Commercy (C8) les accents sont ponctuellement absents (*etre, la 'là', meme*), en trop (*examen*) ou fautifs (*caractère, á, empêché*);
- chez l'abbé Bouillote (C10), ils sont souvent absents (*reponde, a 'à', etc.*) et parfois inappropriés (*général, terminè, employè, contrèe, proposées, vous allassiès, pénétrè*);
- chez l'abbé Bernadet (C15), ils peuvent être corrects (*parlé, générale, maître, plutôt, ecclésiastique*), mais aussi absents (*a 'à', colere, ou 'où'*) ou faux (*je nè répond, relativement, nôtre 'notre', fiertè*).

Les quatre correspondants non-francophones, quant à eux, ne partagent sur aucun point une pratique commune:

- La gestion des accents par Charmie (C22) n'est pas normative mais assez cohérente: il respecte essentiellement les aigus en fin de mot (*prononcé, flatté, composé, curés*) et introduit l'aigu également sur la préposition *á*; par ailleurs, s'il fait appel aux autres accents, ils sont correctement utilisés (*être, hâtèrent, cloître, siècle*), mais la solution dominante retenue est l'absence de lettres accentuées à l'exception de *é* final (*misere, premiere, derive, pere, mere, écrits, siecle, prechent, etre, etc.*);
- Colaud et Riou ne connaissent pas d'accent en dehors de <é> en syllabe finale⁴⁰; en revanche -é final est presque généralisé⁴¹; on reconnaît ici sous une forme très nette le principe du marquage différentiel de l'accent, servant uniquement à établir la valeur phonique de <e> final, principe qui est sous-jacent à de nombreux scripteurs;
- seul le scripteur du Lot-et-Garonne (C29) se démarque par une gestion chaotique: l'accent est parfois correct (*être, présence, répondre, à*) notamment pour -é final (*habité, resté, affinité, marquée, infinité*), mais très souvent absent (*eclaircir, age, moitié, differant, etc.*) ou même fréquemment présent où on ne l'attend pas: *avêc, vû, patriôte, entrè, nôtre, les campagnards né savent point, beaucoup, én effet, forgéron, parlé 'parle'*.

Si la variance dans l'usage des accents est plus marquée chez les correspondants «moyennement-lettrés», elle laisse malgré tout entrevoir quelques lignes directrices qui sont également valables pour les scripteurs normatifs: dans l'usage, la norme favorise avant tout la présence de l'accent aigu sur [e] final et elle est hostile aux accents erronés (sachant que la variance entre aigu et grave peut se produire par des effets purement calligraphiques d'inclinaison de l'accent); par ailleurs, si les scripteurs peuvent introduire toute la gamme des accents établie dans les imprimés, ils peuvent également y renoncer. Le cas de Lequinio et de la Charmie est très significatif: les auteurs sont conscients de ce qui est juste et faux, mais ils n'hésitent pas à omettre des accents lors d'une rédaction qui ne veut pas s'en embarrasser. Autrement dit: la norme manuscrite admet l'absence de l'accent.

40 On relève de rares exceptions chez Colaud – *exigiès, indiquè* – et chez Riou – *clergè, éloigné*.

41 Chez Riou 18 occ. – *eveché, verité, cultivé, été, etc.* – contre 5 occ. sans accent: *les gens aise, peu douvrages anciens sont imprime*.

O > o

(v) La variance graphique des mots individuels n'est pas très développée chez les correspondants francophones à cause de la brièveté de leurs réponses:

– Θ ne relève aucun écart par rapport à la norme imprimée chez l'abbé Bernadet (C15);

– de très faibles variances chez Lequinio (C37); on note – une fois mises à part les graphies marquant [ɛ] (cf. *supra* iv) – surtout <z> pour /z/: *izolement, désirables, loizir, pluzieurs, lizent* PRÉS PL 3; cf. également l'italianisme néologique plutôt acrolectal *capiteuze*⁴²;

– quelques écarts chez l'abbé Bouillotte (C19: *receuilli, personel; stile, aiant* 'ayant') et le scripteur de Commercy (C8: *pluspart, métaphisique, raffinement, Eencore*).

En revanche, les écarts des quatre non-francophones sont très nombreux, à commencer par une gestion très imparfaite voire aléatoire des géminées (par ex. Riou: *finalles, zelle, pretter, valleurs, bette* vs *etonants, comuns, appartient, etre en bute, sanctioné, pouroient, rattraper, lesqueles*):

– on relève des variantes graphématiques nombreuses chez la Charmie (C22): *evidadamen, frequament, enfence, retteurs* (vs *rhéteurs*), *chartiers* (vs *charretiers*), *guerres* (vs *guère*), *sinonime, soutenuëe, graces à dieu, campagne*;

– de même chez le scripteur du Lot-et-Garonne (C29): *differant, fromant, suffisasant, suffisentes, rependu* 'répandu', *indescentes, presisement, pronontiation, irreligieus, cathechisé, paioisses, artisan* 'artisan', *paÿsants, feneants, segle* 'seigle', *face* 'fasse', *feaudaux*.

Enfin, on relève ponctuellement des erreurs qui affectent la structure des lexèmes ou des formes verbales:

Colaud: *cavilnistes, distric*;

Riou: *chettant* 'jettent', *corgeable* 'corvéable';

Lot-et-Garonne: *lieus* 'lieues', *pourrat* 'pourra', *on emploi, voisins* 'voisins', *supertitions, pervetit, parce qu'ils jouissoient du paix*;

Charmie: *chartres, pale* 'parle', *bation*⁴³ à côté de *bâton, houx* 'houe'.

Ces exemples révèlent l'insécurité langagière de ces non-francophones. On ajoutera l'emploi extensif de *lequel* chez Lequinio (C37: *selon mr Brigand c'est le celtique même lequel est père de toutes les autres langues*).

L'analyse des formes lexicales individuelles permet, de nouveau, de formuler une hypothèse quant aux limites de la variance graphématique acceptée par la norme d'usage manuscrite d'alors: la variance des géminées est admise, tout comme le remplacement

42 La néologie porte sur le sens qui ne devient courant qu'à partir de 1787: fr. *capiteux* adj. '(en parlant d'une femme, ou encore d'une idée, d'un style etc.) qui excite, trouble les sens' (av. 1558; dep. Fér 1787); '(en parlant d'un vin, d'un parfum) qui monte à la tête, qui produit une certaine ivresse' (dep. Ac 1740 [uniquement masc.; fém. dep. Ac 1798], FEW 2/1, 344b, s.v. CAPUT; TLFi s.v. *capiteux*; cf. DMF s.v. *capiteux* pour le sens originel, emprunté de l'italien *capitoso*).

43 Variante absente de l'article BASTUM dans la refonte de la lettre B- du FEW.

de certaines graphies homophones (au moins dans certaines positions), mais les deux phénomènes devaient rester quantitativement contenus et ne devaient pas donner lieu à une distribution aléatoire des graphies. Par ailleurs, il est certain que l'identité lexicomatique doit rester pour tous les **lexèmes** immédiatement reconnaissables, ce qui n'est pas toujours le cas chez les quatre scripteurs non-francophones du corpus.

(vi) Tout comme pour les scripteurs normatifs, les quatre correspondants francophones ainsi que la Charmie respectent généralement les accords, même d'ordre purement graphique. Les écarts restent très ponctuels (C15, abbé Bernadet: *l'usage de-la langue françoise est générale / des village / j'ai l'honneur de repondre a-la vôtre que j'ai reçu*; C37, Lequinio: *ce qui les rend moins sauvage / dans tous les gr'ands détail / habitués à tous les genres d'esclavages*).

En revanche, le Briançonnais Colaud (C19) se démarque par de nombreuses fautes d'accord⁴⁴ et chez Riou (C36), les accords graphiques de pluriel (<s> sur pronoms déterminants, substantifs, part. passés; <-ent> pour les verbes conjugués) sont presque toujours manquants. Par ailleurs, Riou gère mal les enchaînements dans les phrases complexes dont la compréhension est ultérieurement entravée par l'absence de ponctuation; cf. notamment:

«specialement pour les noms des plantes qui y sont peu connuë la denomination desquels derivent du françois lors que cette Langue semble eteinte sur leurs connoissances»

«Il en resulte que la campagne dans le bas age reçoit un commencement deducation dans la lecture et lecriture du françois et latin quelle perd insensiblement au croitre sy par le genre doccupation ou se trouve fixé la jeunesse elle cesse de communiquer avec les villes ce qui est ordinaire.»

«peu de campagnes ont des ecoles encore nesce quen breton que lon y recoit une foible teinture plus particuliere du catechisme qui differe bien mal apropos dans chaque eveché, quil penetrent neanmoins a fond»

«Lon peut attribuer cette ineptie continuelle et ce vice des campagnards au regime odieux du domaine corgeable sous lesclavage d'uquel Ils gemissent habitué a été pillé volé par ce quil appellent les Messieurs gentils»

Pour le scripteur du Lot-et-Garonne (C29), les infractions à l'accord restent contenues⁴⁵, mais certains éléments de syntaxe sont parfois mal gérés:

«quel quois très innocentes quel qu'autres très indescentes»

«on y preche et on y touche préche catechisé en patois parce qu'autrement nos païsans n'y comprendraient rien» 'on y præche et on y a toujours præché, catéchéisé en patois ... comprendraient rien'

«ils témoignent du patriotisme parce que paroit devoir les soulager au-prejudice des autres et surtout les decharger des impositions» '... parce qu'il semble pouvoir les soulager ...'

44 *aux eclaircissement, peu de difference, quelque mots, peu douvrage, ouvrages (...), asses bon, beaucoup de proverbe, etc.*

45 *le nom de plantes des maladies, le remede qui seroit les plus efficaces, Ces-changements operés par la revolution les etonne, quil en savoient 'qu'ils [...]', les communautes etaient obligé.*

La rupture de niveau de langue se confirme donc très nettement pour les quatre correspondants non-francophones. Quant à l'accord – graphique et plus encore phonique –, on peut retenir que son respect fait partie des paramètres attendus dans la norme scripturale d'alors, y compris manuscrite.

En synthèse, l'analyse des différentes solutions choisies par ces huit correspondants permet de déterminer avec plus de précision ce qui restait acceptable pour la norme manuscrite; il est attendu que celle-ci respecte la ponctuation, au moins de la phrase simple, respecte les apostrophes tout en admettant la ligature des clitiques, mais sans segmentations erronées et enfin qu'elle respecte les accords.

En revanche, si la norme manuscrite favorise nettement l'usage des accents tel qu'il est prescrit par l'Académie depuis le milieu du XVIII^e siècle, elle admet néanmoins leur absence, avec la seule exception de l'accent grave sur [e] final, qui est attendu. Elle tolère différentes options dans l'usage des majuscules (y inclus leur absence totale) mais demande une cohérence dans leur usage. Elle admet enfin une certaine variance graphématique au niveau des mots individuels.

[^he] >
[e]

5.3 La norme manuscrite courante (23 correspondants)

réponses très achevées:

- C2: abbé Poupard, Indre
- C3: Mousseron-Mellève, procureur, Sarthe
- C4: abbé Perreau, Vendée
- C6b: Grunwald, médecin, Bouillon [peu cohérent]
- C9: Mirbeck, avocat, Lunéville
- C14: Cherval, prof. math., Bresse [grandi à Paris]
- C16: anon., Mâcon, Côte-d'Or
- C21: Juge-St-Martin, prof. hist.nat., Limoges [occit.]
- C26: Chabot, prêtre, Aveyron [occitanophone]
- C31: amis Constitution, Landes [gasconophone]
- C35: abbé Andriès, Nord [flamand, prof. à Bergues]

réponses dénotant un degré supérieur de variation par des scripteurs occitano-ou gasconophones:

- C20: amis Constitution, Puy-de-Dôme
- C23: abbé Fonvielle, Bergerac
- C25: anonyme, Prov. occ.
- C32: amis Constitution, officier, Gers
- C33: amis Constitution, Gers
- C27: amis Constitution, Carcassonne
- C28: amis Constitution, Agen
- C34: abbé Barère, Htes-Pyrénées

réponses moins équilibrées ou courtes:

- C7: abbé Aubry, Bouillon
- C12: Lorain, bourgeois, Jura [francoprovençalisant]
- C13: Joly, avocat et juge, Jura [francoprovençalisant]
- C24: abbé Rolland, Hautes-Alpes [occitanophone]

Le troisième ensemble qui réunit les 23 correspondants restants se présente de manière composite: onze correspondants, dont quatre non-francophones, se démarquent par une très bonne maîtrise de la langue et de l'écrit, proche de celle des scribes normatifs; quatre autres, parmi lesquels un seul francophone, montrent un plus fort décalage par rapport à la norme des imprimés, sachant qu'aucune de ces dernières réponses n'a été précédée d'un brouillon préparatoire (tout comme celle de Grunwald [C6b]); enfin, huit scribes occitano- ou gasconophones laissent entrevoir à leur tour une bonne connaissance du français à l'oral mais manifestent une compétence scripturale moins équilibrée. L'exemple de l'abbé Fonvielle (C23, Bergerac) est significatif: l'auteur – qui est un témoin intéressant pour le vocabulaire dialectal – maîtrise admirablement la calligraphie et il en est fier (*d'ailleurs mon écriture est assez lisible et pour faire tant d'écriture, il faut avoir la main exercée*); il dispose d'un vocabulaire diversifié et construit de longues phrases, dans les méandres desquels il tend toutefois à se perdre. Le texte finit ainsi par se rapprocher d'un discours oral.

On observe donc ici trois paliers intermédiaires, qui se placent en dessous des scribes les plus normatifs, mais clairement au-dessus du groupe des quatre réponses peu soignées des francophones traités dans la section précédente. Se dessine entre eux un continuum dans lequel les différents paramètres scripturaux montrent un degré ascendant de variance. La structure interne de ce continuum n'est pourtant pas unidirectionnelle: tel scribe peut avoir une attitude plus normative dans sa gestion des majuscules ou des accents mais être moins attentif à la graphie des mots individuels ou inversement. Il est par conséquent inapproprié d'établir une hiérarchie simple entre les différents types de variation. Presque toutes les combinaisons théoriques trouvent une réalisation concrète, ce qui tend à prouver que les contemporains de Grégoire admettaient des écarts dans les différents domaines d'une manière non discriminante.

Nous tenterons par la suite de synthétiser les observations concernant ce troisième ensemble de scribes, en les plaçant dans une perspective globale de l'intégralité des correspondants.

(i) En dehors des quatre scribes «moins-lettrés» traités auparavant, presque tous les correspondants de Grégoire mobilisent la ponctuation à bon escient. La sémantique des différents signes ne donne jamais lieu à des doutes, et ce même chez ~~des~~ les scribes les moins lettrés. Le point comme marqueur de fin de phrase est stable (on ne note que quelques absences, notamment en fin de paragraphe, parmi les non-francophones, C26-28, 34). Par la fréquente absence de majuscules, le rôle du point dans cette fonction est en même temps affaibli (par le plus faible marquage des phrases individuelles) et renforcé (parce que le point devient le seul élément qui sépare les phrases). Le point s'inscrit en somme à la fin du XVIII^e siècle dans la logique scripturale médiévale dans laquelle la majuscule n'est pas corrélée au point dans les changements de phrase.

La structuration de la syntaxe par les virgules est également bien gérée dans les réponses plus développées. La virgule est néanmoins plus fragile que le point et elle peut être omise à mesure que la compétence scripturale décroît. L'absence de virgule est dans certains cas aussi une conséquence de la brièveté des phrases. Dans une densité bien moindre, l'utilisation du point-virgule, du double-point et – ponctuellement – du point d'exclamation est relativement présente, en particulier dans les phrases et argumentations complexes.

On peut donc retenir que la présence d'une ponctuation adéquate et diversifiée fait partie intégrante de la norme manuscrite de la fin du XVIII^e siècle et que sa réduction dénote un éloignement de celle-ci. En effet, dans les correspondances des peu-lettrés des *Prize-Papers*, «[l]a ponctuation est rarissime [...]. Elle est absente de celles datant du XVII^e siècle. Quelques-unes des lettres de la fin du XVIII^e siècle comportent des signes de ponctuation, bien qu'ils demeurent rares» (Bergeron-Maiguire 2025: 25).

Parmi les scribeurs de l'enquête, il s'agit toutefois là d'un équilibre bien spécifique et dans une concordance seulement partielle avec les pratiques de la norme des imprimés. Sous cet aspect, l'édition de Gazier (né en 1844, donc seulement un demi-siècle après l'enquête) peut servir de témoignage complémentaire. Gazier – tout comme plus tard Certeau – est en effet intervenu assez fortement dans la ponctuation des différents scribeurs: il a ajouté un nombre considérable de virgules pour accentuer la structuration de la phrase et il a transformé des virgules en points-virgules pour introduire des pauses. Cela souligne la relative faiblesse de l'usage des virgules dans la norme manuscrite de cette époque. Par ailleurs, Gazier et Certeau ont remplacé de nombreux points qui étaient suivis d'une minuscule par des points-virgules. Cette intervention ne met pas en cause la cohérence des usages des correspondants de Grégoire, mais elle montre l'incompréhension des éditeurs devant le fait que les majuscules ne fassent pas encore partie de l'inventaire obligatoire de la norme manuscrite à laquelle ils étaient confrontés. L'attitude des éditeurs trouve par ailleurs un écho dans la faible attention portée par les historiens de l'orthographe à la ponctuation «somme toute très peu analysée en dehors de l'imprimé» (Martineau/Remysen 2020: 6).

Le cas significatif de la ponctuation souligne donc à la fois l'équilibre existant et bien reconnaissable de cette norme implicite et la perte d'authenticité de ces témoignages, passés par le rouleau compresseur des éditions «normalisatrices» de Gazier et Certeau. Ici, on perçoit immédiatement comment ces dernières ont contribué à générer une fausse image des pratiques scripturales de la fin du XVIII^e siècle.

(ii) Les 23 correspondants du groupe intermédiaire connaissent toutes les options précédemment décrites concernant l'usage des majuscules, à quelques nuances près: – Quatre d'entre eux ont une utilisation correcte en début de phrase et dans la plupart des noms propres, avec seulement de rares écarts:

C21 (Juge-St-Martin, Limoges): *alpes, pyrénées*, mais *Peuples*;
 C9 (Mirbeck, Lunéville): *franche-comté, bourgogne, france*, mais *Bas-peuple*;
 C14 (Cherval, Bresse): surabondance du ductus de majuscule pour *c-*, *e-* et *l-*, mais aussi *b-*, *i-*, *r-*, *p-*, *v-* initiaux; NL parfois sans majuscule;
 C33 (Gers);

– trois autres optent de surcroît pour un usage élargi des majuscules dans un souci de mise en relief lexicale (justifiable):

C2 (abbé Poupard, Indre): *Province, Païsans, Ecclésiastiques, Collègue, Philosophes*;
 C3 (Mousseron-Mellève, Sarthe): *Royaûme, Collège, Municipalité, Curé, Vicaires*;
 C6b (Grunwald, Bouillon): *Duc, Duché, Baron, Société, Père, Patriotisme*;

– quatre autres encore décident d’y renoncer presque complètement:

C4 (Perreau, Vendée): seulement deux majuscules en début de phrase, une pour un NL, *de Bressuire et de thouars*;
 C13 (Joly, Jura): ponctuellement en début de paragraphe et sur quelques NP;
 C16 (Côte-d’Or): seulement *Tarre, Maconnois, Bresse*;
 C25 (Prov.occ.): aucune majuscule;

– on observe aussi une logique parfaitement idiosyncrasique chez le prêtre Chabot (C26, Aveyron): les majuscules sont presque toujours absentes en début de phrase et variables pour des noms propres (*Dieu, Hérault* mais *pyrénées*), mais sont beaucoup exploitées à des fins de mises en relief: *Municipalité, Maires, Ecclésiastiques, Aristocrates, Apostasie, Dimanche, colonies Romaines*, etc.;

– un groupe de sept scripteurs fait état d’un usage faible et peu cohérent des majuscules, à un rythme d’une fois sur trois en début de phrase et ponctuellement pour des NP:

C7 (abbé Aubry, Bouillon): *Nation, assemblée Nationale*;
 C12 (Lorain, Jura): *Lois, Celtique*, mais *septmoncel, franche-comté, romains, france*;
 C24 (abbé Rolland, Hautes-Alpes): *Marseille, Romains, Gaulois*;
 C28 (Agen): pas pour des NP;
 C31 (Landes): seulement *Louis quatorze, Garonne*;
 C34 (abbé Barère), Htes-Pyrénées;
 C35 (abbé Andriès, Nord): mise en relief ponctuelle: *Province, Rivière, Terminaison, Ancien Teuton*, mais *france, jules César*, etc.;

– on constate enfin chez cinq scripteurs un usage encore plus restreint des majuscules qui peuvent apparaître, mais de manière aléatoire, en début de phrase, pour des noms propres et des mots-clés: C10 (abbé Bouillotte, Côte-d’Or), C20 (Puy-de-Dôme⁴⁶); C23 (Fonvielle, Bergerac); C27 (Carcassonne); C32 (Gers).

⁴⁶ *Auvergne, Maringues vs limagne, allier, Raison, Moyen.*

En synthèse, en prenant en considération l'intégralité des 38 correspondants, il apparaît que la majuscule est un élément facultatif de la norme d'usage manuscrite. La plus grande contrainte fonctionnelle concerne le début de phrase, mais même celle-ci reste pleinement soumise au choix des scribes, y compris les plus normatifs. Le caractère facultatif de la majuscule ressort de son fréquent usage stylistique, dans la mise en relief de certains termes (exclusivement des substantifs). La qualité d'un usage scriptural se mesure à la cohérence d'un choix pour lequel existent toutefois différentes options: soit toujours en début de phrase, soit jamais; soit habituel pour des mises en relief, soit inexistant. L'absence de règles contraignantes génère toute une gamme des possibles, acceptée malgré le contexte non privé des écrits. L'enquête permet ainsi de proposer une interprétation cohérente pour ce paramètre sur lequel Ernst a fait l'impasse⁴⁷.

(iii) Comme cela était déjà apparent pour les deux autres groupes de scribes, l'usage de l'apostrophe en cas d'élosion devant voyelle est pratiquement toujours respecté. Il prime nettement sur la ligature, rare dans ce cas (*inflexion* C25, *dailleurs* C26, *davantage* et *dembreminil* [pour *Emberménil*] C31). Seul le scribe de Carcassonne (C27) sort de cette norme implicite et rejoint le groupe des «moins-lettrés» par son usage minimaliste de l'apostrophe et sa suppression récurrente (*cest, sil, nest, litalien, lespagnol, saproche*).

Notons que le tiret est toujours rare et s'observe ponctuellement chez Perreau (C4, Vendée), chez l'abbé Andriés (C35, Nord), chez l'officier gascon du Gers (C32) ou chez l'abbé Barère (C34, Htes-Pyrénées).

L'usage bien établi de l'apostrophe se retrouve déjà chez le tisserand Chavatte au XVII^e siècle mais il n'en va pas de même chez Ménétra vers 1800 qui la «néglige presque complètement» (Ernst 2014: 171). Ernst explique cette opposition en réunissant les résultats de treize auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles dans une synthèse graphique (cf. colonne a) qui montre que «l'apostrophe ne se diffuse pas d'une manière régulière dans le temps» (ibid.⁴⁸). Il faut conclure que l'usage généralisé de l'apostrophe des scribes normatifs peut se retrouver chez des scribes peu-lettrés mais peut tout aussi bien être absent. Cette absence doit donc être considérée comme typique des écrits de peu-lettrés⁴⁹.

Quant aux ligatures d'un mot fonctionnel avec un mot lexical, elles apparaissent dans le groupe intermédiaire de Grégoire de la même manière que chez les scribes

47 «Je renoncerais aussi à discuter le sujet des majuscules et des minuscules: c'est une matière qui nécessite une recherche plus poussée pour savoir ce qui est considéré comme normal dans une période donnée pour les textes manuscrits» (Ernst 2014: 171).

48 Ernst se base entre autres sur l'étude de Pellat (1998: 91s.) qui montre que l'apostrophe n'est pas constante dans les manuscrits des grands auteurs du XVII^e siècle.

49 La typologie de la «sous-segmentation» établie par Dal Bo (2020: 230-46 et 2019 *passim*) concerne presque exclusivement l'absence de l'apostrophe – qui est donc en effet caractéristique des peu-lettrés – et non pas la ligature des clitiques, qui, comme nous le verrons, est très présente dans notre corpus. Le constat de Dal Bo est donc cohérent, mais mal conceptualisé: il convient de distinguer clairement les cas de soudure qui suppriment l'apostrophe des ligatures sans élosion.

normatifs: elles représentent une option possible et légèrement dominante. Neuf des scribes y renoncent intégralement (C2, C3, C21) ou les utilisent rarement (C16, C23, C24, C25, C28, C31). La plupart connaissent en revanche de nombreuses ligatures, essentiellement ciblées sur les clitiques (C12: *dupatois, leplus, detous, peuplus, j'yai, dela, engénéral*; C13: presque toujours avec la fusion de la préposition *de* et l'article défini; etc.). Celles-ci peuvent être élargies, le cas échéant, par un *ductus* particulièrement cursif (par ex. C6a, Grunwald: *mesuis, letemps, eterudit, enfaire, besoinde*, etc.; C9, Mirbeck, aussi: *entr'eux*).

Un cas particulier se relève chez l'abbé Perreau (C4, Vendée): il fusionne à plusieurs reprises des clitiques dans sa courte lettre d'accompagnement (*dememe, deplus, devous, jesuis*), mais presque jamais dans sa réponse au questionnaire.

La ligature est sans surprise également très présente chez les peu-lettrés, déjà dans le domaine des clitiques, comme chez les correspondants de Grégoire, mais aussi dans d'autres types de ligatures ainsi que dans des mécoupures. Nous avons relevé ces deux dernières chez les scribes «moins-lettrés» non-francophones, mais elles ne sont présentes dans le groupe médian que parmi les locuteurs occitano- ou gasconophones, tout en restant exceptionnelles: *lesd eclinaisons* (C20, Puy-de-Dôme); *ex communié, de choir 'déchoir'* (C28, Agen); *d'ur adj., l'acher 'lâcher', s'apperce voir* (C32, Gers). Cela confirme que les phénomènes de la mécoupure et de la ligature hors clitiques sont à considérer comme une infraction à la norme des manuscrits ~~l'époque~~ l'époque > de l'époque. Ils marquent une rupture entre lettrés et peu-lettrés et sont bien présents parmi les témoignages de ces derniers⁵⁰.

Soulignons une nouvelle fois combien les éditions normalisatrices de Gazier et de Certeau dénaturent pour ces trois paramètres les témoins originaux et en falsifient l'aspect formel.

(iv) L'analyse détaillée des accents chez les 23 scribes complémentaires n'apporte pas de nouvelles données et ne sera pas développée ici. Nous avons relevé, sans viser l'exhaustivité, plusieurs centaines d'écarts par rapport à la norme établie dans les imprimés.

De rares scribes comme l'abbé Poupard (C2, Indre), le procureur Mousseiron-Mellève (C3, Sarthe) ou l'avocat Mirbeck (C9, Lunéville) rejoignent Rochejean (cf. *supra* 5.1 sous iv) par une utilisation, sinon parfaite, mais très peu déviante des accents. Mais c'est l'exception. Par ailleurs, chaque correspondant développe son équilibre propre – plus ou moins cohérent – dans lequel interviennent tour à tour l'attribution correcte ou non, l'omission, ou encore la surabondance d'accents. Le concept d'un marquage différentiel de [e] final est globalement respecté et, comme pour les autres groupes, nous retenons une variance plus marquée sur les accents graves et circonflexes. Aussi, l'absence d'accents est nettement plus fréquente que leur introduction surabondante.

⁵⁰ Ernst (2014: 172); cf. Branca-Rosoff/Schneider (1994: 42-60).

Voici quelques exemples choisis parmi les scripteurs les plus normatifs de ce groupe:

- C4 (abbé Perreau, Vendée): les accents sont en règle générale très présents et globalement corrects, mais parfois omis (notamment a 'à'), parfois erronés (*profondément, espèce(s), caractères, petit*) et parfois surabondants (*extrêmement, pûres 'pures', P SIMPLE SG 3: sût, parlât, eût*); on observe chez lui plus encore que chez d'autres une fonction distinctive de l'accent puisque ce dernier intervient systématiquement sur la dernière syllabe (*alteré voire pû, corrompû, connû* ou encore – en cas de deux lettres vocaliques – *charrüe, venüe*);
- C14 (Cherval, prof. math., Bresse): sa gestion est assez régulière, mais idiosyncrasique: sur <e> intervient uniquement l'accent aigu et seulement en fin de mot (parfois en sus: *piecés 'pièces'*; parfois aussi -*uë*); l'accent grave est très rare (sauf parfois sur *où* et *voilà*) et jamais sur a 'à', mais ponctuellement sur le verbe à PRÉS SG 3; le circonflexe est rare (*même, mêler*) mais parfois de trop (*idiôme, oùest, fût*);
- C21 (Juge-St-Martin, prof. hist.nat., Limoges): les accents modernes sont bien présents (y inclus pour *à*), mais on relève une confusion assez fréquente entre *é* et *è* (sous l'effet d'un ductus peu précis? *siècle, austères, caractère, divisèrent, prières vs rèpandit, essayèrent, péres, règne*), des cas de *é* superflus (*s'empressèrent, exércer, prévènu*) et des formes ~~dévi-antes~~ (*chateaux, voye, côtes; plûpart, plûtôt, reflêchir, connû, décrèt à côté de plus loin dec-ret, prone, batie*); par ailleurs -*üe* (*parvenüe, inflüe, devenües, inconnües*).

dévi-antes :
mieux dé- viantes

Chez les scripteurs non-francophones les décalages avec la norme imprimée s'inscrivent dans la même logique mais sont plus marqués; voici des exemples choisis parmi les deux réponses des amis de la Constitution du Gers (C32 et C33):

- les accents sont souvent justes (*à, écrire, réussissent, pères, légères, archevêque, ânes, prêtres, gênés*);
parfois absents en dehors de la dernière syllabe (*eglise, recolte, séjour, refractaires; déperit, élémentaires; lumieres, derniere, ou [à côté du gasc. o]; extrêmement, facher, batard, le notre*);
parfois erronés (*préfère, guères, aisément, l'année, éclairès; même, extrême, honête, honêteté, maître, maitraisses*);
parfois de trop (*il dâte, delivré, religion*).

De toute évidence, le rôle assumé par les différents accents n'est pas bien en place dans la conscience collective des correspondants, contrairement à celui des différents signes de ponctuation. L'incohérence des choix variés et contradictoires rendent difficile de déceler ici les effets d'une prononciation du français régional. Il paraît plus probable que ce phénomène soit avant tout de nature scripturale. Mais il est vraisemblable que des insécurités de prononciations, surtout chez les locuteurs non-francophones, sont à l'origine de ces flottements.

L'insécurité est réduite parmi les scripteurs les plus accoutumés à la production imprimée mais elle reste assez forte même chez les correspondants les plus érudits, ce qui révèle une très grande tolérance par rapport aux déviances. On note toutefois que le choix de renoncer intégralement aux accents, à l'exception toujours de [e] final, ne se relève que chez des scripteurs «moins-lettrés» Colaud et Riou (cf. *supra* 5.2 sous iv). La norme manuscrite attend donc l'usage des accents, quitte à ce qu'il soit erroné.

[e] >
[e]

(v) La variance graphique des mots individuels est sans grande surprise plus développée chez les 23 scripteurs de ce groupe que parmi les scripteurs normatifs, mis à part encore l'abbé Poupard (C2, Indre), qui rejoint à peu de choses près ce premier groupe. Mousseron-Mellève (C3, Sarthe) s'autorise une interprétation personnelle de l'orthographe, en appliquant, tout en étant juriste, des graphies phonétiques plutôt qu'étymologisantes (*flatée, apprendre, appliquer, vilage, pière*; cf. mais toutefois *appêtis, jetté*). Ce même choix est retenu par Lorain (C12, Jura), qui renonce pour l'essentiel aux géminées, ce qui est particulièrement flagrant dans les fréquentes géminées nasales⁵¹.

Les décalages graphématiques avec la norme imprimée sont également peu nombreux chez l'avocat Mirbeck (C9), le médecin Grunwald (C6b), les abbés Perreau (C4) et Rolland (C24) ou le scripteur anonyme de la Côte-d'Or (C16) mais toujours présents; par exemple:

inconu, consone, apellés, diférence, indiféremment, frapés, resserré; guerres et gueres 'guère', aperçoit, renouvelé; plusieurs, pluspart, pié, plainiere, pseautier, orgueil, phisionomie, echole, yver, azile, horison; loix, jeux.

Le constat est semblable chez Cherval (C14, Bresse), Juge-St-Martin (C21, Limoges), les amis de la Constitution de Carcassonne (C27) et d'Agen (C28), Barère (C34) et Andriès (C35, Nord), qui toutefois connaissent une variance certaine – mais de loin pas généralisée – pour les géminées; cf. l'exemple de Cherval:

vilage, tranquile, naturele, raport, aplication (et application), rapprochement, dedomager, parrait 'paraît' (et parait), nationnal, eclattant, cabarettier, suite, apperçoit, appeller

Les variances graphiques s'accroissent fortement chez les scripteurs des deux autres sous-groupes, presque intégralement non-francophones. Prenons l'exemple des amis de la Constitution du Puy-de-Dôme (C20):

géminées: *soufre, gramaticales, rapproche, consequament, aprennent, eclesiastiques – difficile, violance, toutes, doulloureuses, parroisiens, epeller (sic);*
inversion <i> – <y>: *paisans, pais, jcy, playes;*
<z> pour /z/ (caractéristique des scripteurs occitanophones): *uzage, ruze, s'oppose;*
varia: *patiance, précédants, familiarizent, inutills, eitre 'être', quant 'quand', ont 'on', autoctones.*

Autre exemple, l'abbé Aubry (C7, Bouillon), francophone:

géminées: *paroise, Walon – occupations, nominations, perrisse* SUBJ PRÉS SG 3,
varia: *receuillir, manœuvre, ortografiés, travail 'travaillent', volontier, plainement, tems, pronon-tion, myscien, miracle, diphthongue ~ diphtongue, craind* PRÉS SG 3, *surté 'sureté', etc.*

51 *homes, nommé, évidemment, comun, comunément, communication, conaissaient, conu, inconu, raisonnable, adonés.*

Le nombre de divergences n'atteint pas – et de loin – les dimensions des quatre scripteurs « moins-lettrés », mais puisque les réponses sont plus longues, nous avons également réuni plusieurs centaines de formes, toujours sans être exhaustifs. Comme pour les accents, nous renonçons à une présentation détaillée pour Joly (C13, Jura), Fonvielle (C23, Bergerac), l'anonyme de la Provence (C25), Chabot (C26, Aveyron), les amis de la Constitution du Gers (C32 et 33) ainsi que pour Riou (C36, Finistère), ce dernier étant celui qui s'éloigne le plus de la norme imprimée (par ex. *meurs, idiom(s), pouesie, rescentes, ycy, il y aurait peut etre remede acces maux 'à ces'*).

Pour les mots individuels, la variance graphique se comprend aisément par l'existence des nombreuses équivalences grapho-phonétiques homophones. Elle est néanmoins surprenante puisque au niveau lexical, l'orthographe est normée de manière explicite par le dictionnaire de l'Académie (4^e éd. 1762). Les variantes assez fréquentes, même chez des correspondants disposant d'une bonne formation supérieure et d'une solide pratique scripturale, **entre** donc en contradiction patente avec la norme académique.

On peut en déduire que la pression de ce modèle n'était pas encore très forte pour l'écrit manuscrit qui se caractérisait au contraire par une grande tolérance autant pour les accents que pour l'orthographe individuelle. Quant aux peu-lettrés, Ernst (2014: 173) donne une synthèse très claire:

Là où le système des correspondances phonie/graphie prévoit plusieurs possibilités équivalentes qui ne sont réglées que par la norme lexicale, on peut trouver chez certains auteurs peu-lettrés la gamme entière des possibilités – soit avec une graphie constante pour toutes les occurrences du même mot, soit avec des graphies variables.

Or, même si les correspondants de Grégoire s'éloignent également de la « norme lexicale » – plus précisément de la « norme orthographique » – ils favorisent très nettement des graphies constantes et non les graphies variables. Ils introduisent donc une certaine stabilité dans la variance, qui peut être idiosyncrasique mais qui est guidée par une volonté de cohérence corrélée au soin apporté à leur réponse. Les graphies variables sont en revanche une caractéristique des scripteurs peu-lettrés. Ces derniers montrent de surcroît des graphies qui sont en contradiction avec le système de correspondances grapho-phonétiques du français, ce qui est absent chez les correspondants de Grégoire⁵².

(vi) Les infractions à l'accord sont presque absentes pour plus de la moitié des scripteurs, y compris non-francophones. On ne relève presque pas d'écarts chez les abbés Poupard (C2) et Perreau (C4), chez Mousseron-Mellève (C3), Grunwald (C6b), Lorain (C12) ou les amis de la Constitution des Landes (C31); très peu de fautes chez

Mirbeck (C9): *j'ai vu des chanson;*

l'abbé Aubry (C7): *ne m'en ont pas laissez, j'avois peu reflechis, espagnoles au masc.;*

52 Cf. l'unique exemple relevé 4.2 sous v: *chettant 'jettent'* (C36, Riou).

l'abbé Rolland (C24): *langue provençal*;
 l'officier du Gers (C32): *les natif, ils devroient être moins vif*;
 l'abbé Andriès (C35): *des enfant*.

Il n'est pas surprenant de constater par ailleurs des flottements quant à l'accord du participe passé avec un objet antéposé avec l'auxiliaire *avoir* puisque cette question reste, à l'époque, non résolue:

Cherval (C14): *il faut les avoir fréquenté, les personnes que j'ai consulté*;
 Juge-St-Martin (C21): *les écho, mots [...] que nous avons disséminé, les progrès qu'a fait cette langue*.

L'accord graphique s'affaiblit chez les dix autres scripteurs, tous non-francophones, tandis que l'accord phonique n'est jamais affecté. Les infractions concernent notamment les pluriels, associés ou non au marquage du féminin dans les participes passés pour lesquels les flottements se font plus nombreux que chez les autres scripteurs.

Prenons l'exemple assez caractéristique du juge francoprovençalisant Joly (C13):

participes, avec antéposition de l'objet: *on les a desabusé, on les a consolé, les inventaires qu'ils ont fait, les variations locales y ont apporté*, mais aussi: *qui ne l'auroient pas entendus*, ainsi que: *ceux qui ont absentes, beaucoup qui ont étés, ont toujours régnés*;
 substantifs: *cinq cens million, deux officier*;
 accords verbaux: *il en est qui le parlent vite, il a prit, la religion a mi*.

Chez l'abbé Andriès (C35) – autre exemple –, les accords graphiques de pluriel (<s> sur pronoms, substantifs et part. passés ainsi que <-ent> pour les verbes conjugués) sont presque toujours manquants et les scripteurs de l'Aude (C27) ou du Gers (C33) rencontrent également de nombreux problèmes avec toute forme d'accord graphique (C27: *auxlocution françaises, elle est prouvé, les terminaisons féminines sont formés*).

Les scripteurs de ce groupe confirment donc le respect presque absolu de l'accord phonique dans la norme manuscrite d'usage et même un respect très fort de l'accord graphique.

(vii) Notre dernier volet d'observation concerne le lexique régional, archaïsant ou idiosyncrasique. Sur ce point, le constat de notre analyse est minimal, malgré l'attention particulière que nous portons toujours à ce sujet. Bien que de très nombreux mots dialectaux soient cités par les correspondants, la métalangue des scripteurs est neutre d'un point de vue diasystématique, mise à part la présence non négligeable d'un vocabulaire savant. À l'instar des scripteurs normatifs, chez lesquels les mots régionaux sont complètement absents, les correspondants du groupe médian n'introduisent que quelques rares lexèmes notables:

l'italianisme néologique et acrolectal *capiteux* 'qui excite, trouble les sens' chez Lequinio (C37, sens courant depuis 1787, cf. *supra* N41);

l'usage régional du verbe savant *absenter* (intr. et non réfléchi) chez le juge Joly (C13: *ceux qui ont absentés*), caractéristique du français en territoire francoprovençal⁵³;
 le terme *roqueteur* chez le wallon Grunwald (C6b), qui était vraisemblablement régional⁵⁴;
fêtes baladoires chez l'abbé Bernadet (C15, Saône-et-Loire) qui semble être un régionalisme d'origine méridionale⁵⁵;
 la locution verbale *être nécessité d'(emprunter)* chez Juge-St-Martin (C21), qui correspond probablement à un usage régional en territoire d'oc;
 l'occitanisme *nos gens dà la campagne* à Agen (C28);
 le toponyme occitan *pradinas* chez Chabot (C26, Aveyron);
 les gasconismes *cest (usage) 'cet'* (C33, Gers) et *a causa (des pulsations)* (C31, Landes)
 les régionalismes de Gascogne *bléteraves*⁵⁶ et *aveine* (C31, Landes)
 le verbe régional *on l'a extremoncié* (C31, Landes), caractéristique notamment de la Gascogne et du Périgord⁵⁷.

Compte tenu de la longueur de notre édition (comportant plus de 100.000 mots graphiques), ce maigre relevé est assez surprenant et, en tout cas, très significatif. Le choix lexical des scripteurs, même des moins-lettrés, est remarquablement proche du vocabulaire établi par l'Académie. Si celle-ci n'a pas encore réussi à garantir l'invariance orthographique à la fin du XVIII^e siècle, elle a su mettre en place une nomenclature acrolectale partagée par les personnes alphabétisées de la fin de l'Ancien Régime.

Ajoutons enfin que les correspondants de Grégoire montrent très peu d'effets de ce qu'Ernst qualifie d'«effort de scripturalité» (Ernst 2014: 179, calque de l'all. *bemühte Schriftlichkeit*). Un des rares exemples s'observe dans l'usage accru de *lequel* chez Cherval (C14), qui introduit à quinze reprises ce pronom alors qu'il apparaît par ailleurs chez seulement douze correspondants et chaque fois à deux reprises en moyenne. Cette tendance montre par son caractère exceptionnel que la norme manuscrite telle qu'elle ressort de l'enquête de Grégoire se caractérise par une absence de *bemühter Schriftlichkeit* et par une gestion cohérente de la conception scripturale.

53 Cf. *FEW* 24, 52a, s.v. ABSENTARE: fr.mod. *absenter* v.a. 's'éloigner de qn, de qch' (ca. 1500; Mon 1636), Suisse id. (16^e–18^e s.).

54 Dérivé de fr. *roquet* 'sarrau, esp. de blouse (pour hommes et femmes)' (13^e s.; Mon 1636), wallon. *rokè* 'camisole de femme', norm. *roquet* 'jupon court' (*FEW* 16, 249a, abfrcq. **hrokk* 'jupe'); le mot semble s'être régionalisé au XVIII^e siècle et le dérivé n'est pas attesté dans *FEW*.

55 Cf. *FEW* 1, 218a, s.v. BALLARE: le dérivé y est absent, mais il y a d'autres formations semblables; dans les cognats français le radical *balad-* se réfère essentiellement à la promenade, tandis qu'en occitan il renvoie plutôt à la danse.

56 Fr. régional sous l'influence du type dialectal land. *blētarrabə* (*FEW* 1, 344a, s.v. BETA).

57 Cf. fr. *extrême-onctionner* 'administrer l'extrême onction à' (berr. 1889; 1928), Cahors, blim. perig. Gers, land. *estremunciá* (*FEW* 14, 28b, s.v. UNCTIO).

6. Conclusions

6.1 Constat empirique

L'analyse des 38 correspondants de l'enquête amène à retrancher quatre non-francophones qui font état d'un niveau de langue et d'écriture peu élevé (cf. *supra* 5.2: C19, 22, 29 et 36). Les 34 autres auteurs dominent tous la langue à l'oral et montrent un haut degré de compétence scripturale. Tous forts d'une formation spécialisée, leurs textes sont pratiquement exempts d'infractions grammaticales, d'erreurs de syntaxe ou d'usages lexicaux non usuels. La plupart des réponses ont été rédigées avec soin, souvent sur la base d'un brouillon, et dans un contexte non privé. Même si nous avons distingué parmi eux plusieurs paliers en fonction de la proximité à la norme imprimée, tous – y inclus les scripteurs non-francophones – appartiennent à la mince couche de véritables professionnels de l'écrit. Les 34 réponses envoyées à Grégoire se placent dans la logique d'une variété écrite acrolectale que l'on doit considérer comme une norme d'usage implicite, sous-jacente à l'écrit manuscrit.

Comme nous avons pu le constater tout au long de notre étude, cette norme se trouve en décalage avec la norme des textes imprimés, qui représente la norme explicite et académique. Ce décalage est minimal des points de vue syntaxique et lexical, dans les domaines de l'accord et de l'usage des mots: les erreurs d'accord (cf. *supra* 5.1-3 sous v) restent rares et, si elles se produisent, elles résultent souvent d'un effet d'inattention de la part des scripteurs concernés. De la même manière, le lexique diasystématiquement marqué ou idiosyncrasique est presque absent de la norme manuscrite à l'étude, qui suit ici de près le modèle du Dictionnaire de l'Académie (cf. *ibid.* sous vi).

Le décalage augmente dans la gestion des mots graphiques et dans le marquage des éléments de la phrase au moyen de la ponctuation. Si l'apostrophe est généralement respectée et les mécoupures des mots sont en principe absentes, la fusion d'éléments clitiques avec le lexème suivant est fréquente, sans être immédiatement corrélée au degré de cursivité du texte. De la même manière, si la sémantique des différents signes de ponctuation suit les règles de la norme explicite, la structuration de la phrase par les virgules est nettement moins développée et plus variée que dans les textes imprimés.

Enfin, les domaines dans lesquels les différences entre la norme des imprimés et des manuscrits deviennent les plus flagrantes se placent au niveau de l'orthographe à proprement parler: dans l'usage des majuscules, des accents et de la forme graphique des mots.

Les majuscules fonctionnent comme dans la norme des imprimés comme marqueurs (i) du début de phrase et (ii) de noms propres mais également (iii) de mots-clés. L'utilisation des majuscules dans ces trois fonctions et son intensité reste toutefois optionnelle. Cela affaiblit le marquage du début de la phrase qui repose par conséquent souvent sur le seul point.

Les accents, quant à eux, répondent également à leur fonction de marqueurs (de timbre vocalique ou de désambiguïsation lexicale), mais, en dehors de l'accent aigu sur [é] final, leur usage s'avère instable. Contrairement aux majuscules, les accents ne disparaissent jamais complètement, mais ils donnent lieu à des absences et variantes très nombreuses.

Le même constat concerne la variance graphique des mots individuels, qui respecte toutefois toujours les règles d'équivalences grapho-phonétiques en vigueur. La variance maximale concerne la gémination des consonnes, qui peut être absente ou introduite mal à propos.

Il apparaît très clairement que dans la France de la fin du XVIII^e siècle, même la frange minoritaire que l'on peut qualifier de «pleinement lettrée» est très loin de réaliser l'écrit dans son usage le plus acrolectal, qui est celui des imprimés. Il existe encore une pluralité d'usages scripturaux qui tous sont admis et qui ne semblent pas être soumis à une condamnation normative contrairement à ce que l'on pourrait penser avec un regard anachronique sur la société d'alors. Parmi les 34 correspondants retenus, nous n'avons pas relevé le moindre indice d'insécurité linguistique, ni de sentiment de honte concernant leur niveau de langue ou encore leur niveau de français à l'écrit⁵⁸. On est très loin de la situation actuelle où la plupart des non-lettrés adultes commencent une lettre en s'excusant par avance des fautes d'orthographe qu'ils risquent de commettre.

La situation particulière de l'époque à l'étude confère par ailleurs une valeur de témoignage inattendue à l'enquête de l'abbé Grégoire. Celle-ci rend en effet apparent comment la nouvelle norme académique, identifiable avec le modèle de la quatrième édition du Dictionnaire de l'Académie, se diffuse parmi les lettrés de l'époque, par paliers et microcosmes socio-culturels. Les correspondants de Grégoire reflètent très immédiatement les avancées de cette diffusion, permettant de suivre dans le menu détail l'implantation d'un nouveau modèle dans une société de locuteurs. D'un point de vue épistémologique, il s'agit là d'une configuration très exceptionnelle, qui s'explique par la rapidité de cette évolution, à son tour tributaire des effets sociologiques et conceptuels fondamentaux de la Révolution française.

Enfin, la culture de l'écrit de la fin du XVIII^e reste à l'évidence – comme au XVI^e et XVII^e siècles – plus ouverte à la variation que ne le sera la société française lettrée de la deuxième moitié du XIX^e et plus encore celles des XX^e et XXI^e siècles où la variance continue d'exister, mais subit une condamnation diastratique implacable. Le témoignage de l'enquête permet éventuellement de relativiser les débats actuels sur l'orthographe et de prendre conscience du caractère très récent du durcissement orthographique de la culture française. Les usages manuscrits de la fin du XVIII^e siècle s'apparentent dans leur tolérance plus à ce que l'on peut observer tout au long du Moyen Âge qu'à la situation actuelle.

58 Avec la seule – éventuelle – exception de La Charmie (cf. *supra* 5.2, introduction).

6.2 La comparaison avec les «peu-lettrés»: le témoignage de Gerhard Ernst

Si l'étude des «peu-» et «moins-lettrés» a pris son envol ces dernières années, les travaux de Gerhard Ernst, qui a consacré quarante années de sa recherche à ces textes manuscrits «non-standard» des XVII^e et XVIII^e siècles, ont la qualité de garantir une orientation sûre dans ce domaine. Selon lui, les caractéristiques des textes des peu-lettrés relèvent soit de «l'influence d'une variété diatopique et/ou de l'immédiat communicatif», soit «de traits individuels, de «fautes» idiosyncratiques», soit encore de «tendances supra-individuelles qui se retrouvent du Moyen Âge jusqu'à nos jours et dans plusieurs langues» (Ernst 2014: 183); la «réalisation concrète» de ces différentes caractéristiques «varie en fonction des structures linguistiques» et «leur fréquence dépend de l'auteur, du degré de sa formation à l'écriture, de sa connaissance du standard, de son respect pour celui-ci, de son «effort de scripturalité»» (ibid.).

«fautes» >
«fautes
idiosyncratiques
>
idiosyncrasiques

La variance observée parmi les scribeurs de l'enquête ne dénote ni les effets de l'immédiat communicatif (dialectal ou non) ni encore des «fautes idiosyncrasiques». En revanche on observe une variance formelle «supra-individuelle» qui caractérise cet écrit acrolectal mais non normatif. La variance admise par la norme manuscrite concerne en partie les mêmes paramètres observables chez les peu-lettrés mais dans des proportions et dans des degrés différents: la ponctuation, les majuscules, les apostrophes, les segmentations et la graphématique, mais – à la différence des peu-lettrés – pas les fautes de langue, le lexique non standard ni encore les formes régionales.

Il s'agit dans les deux cas de ce que Ernst a conceptualisé comme des «déviations par rapport à ce qu'on considère comme <normal> ou disons <usuel> dans les textes de l'époque», sachant qu'il se réfère en cela aux seuls textes *imprimés*. Sans avoir lui-même travaillé sur les manuscrits d'auteurs lettrés, Ernst avait déjà cerné le phénomène:

[M]ême les auteurs littéraires canoniques du passé n'observent pas toujours dans leurs manuscrits les règles qui valent pour les livres imprimés, surtout dans l'orthographe, [...]. À l'évidence, ces règles sont plus strictes pour l'imprimé que pour les textes écrits à la main, non publics (2014: 170⁵⁹)

Nos observations et la comparaison avec les résultats d'Ernst amènent à une double conclusion:

(i) l'étude de l'écrit manuscrit à l'époque moderne devrait aussi, à l'avenir, prendre en considération la production des auteurs acrolectaux. Les usages acrolectaux des manuscrits pourront notamment servir d'étalonnage dans la description des caractéristiques des textes de non- ou moins-lettrés contemporains et remplacer ainsi la norme des imprimés, qui se place à un autre niveau.

59 Ernst renvoie à Bartoli-Langeli (2000: 89), qui parle d'un «distanziamento tra scrittura del libro e scrittura personale».

(ii) Dans le cas à l'étude, il faudra distinguer plus concrètement les usages des imprimés qui correspondent à une norme désormais explicite et académique et la norme d'usage implicite des manuscrits afin de rendre compte de manière adéquate du diasystème de l'écrit avant la diffusion de la scolarité obligatoire et générale. Les correspondants de Grégoire permettent d'appréhender sur une base empirique cette norme d'usage manuscrite dans toute sa variance et son dynamisme – et on ne manque pas d'autres textes de l'époque moderne pour développer ce pan de la recherche insuffisamment exploité.

6.3 *La dimension ecdotique*

Revenons enfin sur les modernisations introduites par les éditeurs modernes des textes des XVII^e et XVIII^e siècles. Notre analyse a non seulement montré combien les manuscrits des correspondants se distinguent de la forme que leur ont donnée les éditions de Gazier et de Certeau, mais aussi combien la forme authentique des réponses s'inscrit dans une logique propre et, à leur manière, cohérente. Nos constats prolongent ainsi la mise en perspective ecdotique de Duval (2015: 381) pour les textes du XVII^e siècle. Voici le noyau argumentatif de son analyse, qui rejoint pleinement la nôtre:

Le réglage entre altérité et familiarité tient en grande partie au traitement de la chaîne graphique de l'exemplaire transcrit. En effet, le lecteur français est particulièrement sensible à la variation linguistique à l'écrit. L'idéologie linguistique, fortement imprégnée des idées de la fin du XVIII^e et du XIX^e siècle, tend à présenter le français moderne comme une langue stabilisée depuis la seconde moitié du XVII^e siècle. La périodisation linguistique du français qui faisait s'achever le moyen français vers 1610, date à laquelle lui succédait le français moderne, a contribué à renforcer cette représentation linguistique erronée. Le résultat en est une pratique ecdotique paradoxale qui voit les éditions de textes médiévaux fidèles aux graphies des manuscrits et les textes du XVII^e siècle très majoritairement modernisés, les seiziémistes balançant entre les deux solutions. Suivant cette logique contre-intuitive, moderniser, c'est admettre que la langue est proche de la nôtre; conserver la graphie d'origine, admettre qu'elle s'en éloigne sensiblement. [...]

La modernisation perpétue donc, sans s'en rendre toujours compte, l'idée d'un apogée de la langue française de la seconde moitié du XVII^e siècle. En supprimant la variation orthographique, elle entretient à tort l'idée que la variation diachronique depuis le XVII^e siècle serait surtout d'ordre stylistique; et cette idée, en un mouvement circulaire, encourage à son tour la production de nouvelles éditions modernisées. Ce phénomène affleure dans certaines formulations qui décrivent des «accords archaïques», des «majuscules abusives» ou «une ponctuation originale [...] dans la mesure du possible maintenue, sauf archaïsme incompatible avec les usages modernes» (Jasmin 2004, 121s.), où les archaïsmes ne le sont qu'au regard du français contemporain et appartiennent pleinement à la synchronie du texte édité.

La modernisation généralisée a conduit les lecteurs français à n'avoir qu'une faible expérience de la variation graphique dans l'écrit littéraire, Racine étant modernisé, tout comme Chateaubriand ou Balzac. La cohérence culturelle, littéraire, voire nationale des classiques français

est assurée par la communauté de leur expression linguistique, jusque dans sa vêtue graphique. Dans ce contexte, la question de la modernisation n'est pas anodine: introduire de l'altérité graphique, c'est aller contre une représentation linguistique acquise sur les bancs de l'école par des générations de lecteurs des XX^e et XXI^e siècles.

Pour aller encore un pas plus loin, on peut ajouter que notre regard moderne tend à considérer que ce qui s'écarte d'une norme quelconque – la nôtre aujourd'hui ou éventuellement la norme imprimée d'alors – résulte d'une forme d'incompétence. Les choix éditoriaux sont inconsciemment tributaires de cette position idéologique et la renforcent en même temps de manière insidieuse. Or, les scripteurs répondant à l'enquête ne sont en aucun cas incompétents – ils représentent tout simplement une autre facette de la norme de leur époque qui jusqu'ici n'a pas été prise en considération.

Les correspondants de Grégoire fournissent ainsi un témoignage de la nature de la norme d'usage manuscrite de cette époque et nous espérons que l'analyse qui repose sur notre édition en cours contribuera à faire prendre conscience de l'intérêt de cette nouvelle facette du diasystème de l'écrit. Notamment dans l'analyse de l'écrit de non-lettrés il conviendra à l'avenir de se référer non plus à la norme académique et des imprimés mais à la norme des manuscrits afin d'en déterminer et d'en décrire les particularités. Enfin, notre étude montre combien les pratiques éditoriales modernisantes affectent la physionomie et la compréhension des textes de l'époque moderne qui sont plus variés et plus riches de ce que l'on a pu penser.

Bibliographie

- AcFr = Académie Française. URL: <https://www.academie-francaise.fr> [25.6.2025]
- BERGERON-MAGUIRE, M. 2018: *Le français en Haute-Normandie aux 17^e et 18^e siècles. Le témoignage des textes privés et documentaires*, Strasbourg, ELiPhi.
- BERGERON-MAGUIRE, M. 2025: *Le français aux 17^e et 18^e siècles dans l'ouest de la France, aux Antilles et aux Mascareignes: le témoignage des lettres privées des «Prize Papers»*, ms. d'HDR (Sorbonne Université).
- BRANCA, S. 2023: «Écrits peu-lettrés du passé. Quarante ans de recherches dans le domaine français», *Cahiers de praxématique* 79. URL: <http://journals.openedition.org/praxematique/8476> [3.10.2025]
- BRANCA-ROSOFF, S./SCHNEIDER, N. 1994. *L'écriture des citoyens: une analyse linguistique de l'écriture des peu-lettrés pendant la période révolutionnaire*, Paris, Klincksieck.
- BRUÑA CUEVAS, M. 2022: «Les modèles orthographiques proposés aux apprenants espagnols du français au XVIII^e siècle», in: Ph. CARON/N. PELLEGRIN/A.-S. TRAINÉAU-DUROZOY (ed.), *1700-1840: Des femmes françaises et étrangères à leur écriture. Autour des Archives d'Argenson*, fascicule des *Cahiers FoReLLIS*. URL: <https://cahiersforell.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1129> [3.10.2025]
- BUCHI, E./SCHWEICKARD, W. (ed.) 2014, 2016, 2020: *Dictionnaire Étymologique Roman (DÉRom): 1. Genèse, méthodes et résultats. 2. Pratique lexicographique et réflexions théoriques. 3. Entre idio-roman et protoroman*, Berlin, De Gruyter.

Ead.

CARLES, H. 2020: «Nature et trajectoires du français régional en domaines occitan et francoprovençal», in: **id.**/M. GLESSGEN (ed.), *Les écrits des Poilus. Miroir du français au début du XX^e siècle*, Strasbourg, ELiPhi: 120-69.

CARLES, H./GLESSGEN, M. (ed.) 2020: *Les écrits des Poilus. Miroir du français au début du XX^e siècle*, Strasbourg, ELiPhi.

CARON, Ph. 2022: «Orthographe et graphies au siècle des Lumières. Le royaume de la variante», in: **id.**/N. PELLEGRIN/A.-S. TRAINEAU-DUROZOY (ed.), *1700-1840: Des femmes françaises et étrangères à leur écriture. Autour des Archives d'Argenson*, fascicule des *Cahiers FoReLLIS*. URL: <https://cahiersforell.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1128> [3.10.2025]

2025

CARON, Ph. **sous presse**: «De la variance au sentiment du standard. Les orthographes françaises de 1740 à 1800: un cas d'évolution en temps court»

|, in: A. Carlier/

J. Ducos/G.Parussa/

G. Siouffi/O. Soutet

(ed.), *Le français au**rythme des**diachronies*, Paris,

Champion: 61-81.

CARON, Ph./PELLEGRIN, N./TRAINEAU-DUROZOY, A.-S. (ed.) 2022: *1700-1840: Des femmes françaises et étrangères à leur écriture. Autour des Archives d'Argenson*, fascicule des *Cahiers FoReLLIS*. URL: <https://cahiersforell.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1063> [3.10.2025]

CARON, Ph./TRAINEAU-DUROZOY, A.-S. et al. 2016: «Trois femmes du XVIII^e siècle à leur écriture: les épouses d'Argenson», *Revue historique du Centre-Ouest* 15: 7-87.

CATACH, N. 1968: *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève, Droz.

CERTEAU, M. DE/JULIA, D./REVEL, J. 1975: *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois: L'enquête de Grégoire*, Paris, Gallimard (2^e éd. 2002, avec une postface).

DAL BO, B. 2019: *Aux frontières de la norme: usages linguistiques de scripteurs peu-lettrés dans des correspondances de la Grande Guerre*, **manuscrit** de thèse, Université de Montpellier.

DAL BO, B. 2020: «Pratiques orthographiques de scripteurs peu-lettrés de la Grande Guerre: les frontières des mots graphiques», in: F. MARTINEAU/W. REMYSEN (ed.), *La parole écrite, des peu-lettrés aux mieux-lettrés: études en sociolinguistique historique*, Strasbourg, ELiPhi: 223-46.

DICTAC = Édition en ligne des neuf éditions du *Dictionnaire de l'Académie* [à prendre en considération surtout les quatre premières 1694, 1718, 1762 et 1798]. URL: <https://www.dictionnaire-academie.fr> [3.10.2025]

DMF = MARTIN, R. et al. (ed.), *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2023 (DMF 2023), ATILF-CNRS & Université de Lorraine. URL: <http://www.atilf.fr/dmf> [3.10.2025]

DROIXHE, D. 1981: «Dialecte et français dans la Wallonie d'ancien régime. Une réponse inédite à l'enquête de l'abbé Grégoire (1790)», in: *Homages à la Wallonie. Mélanges M.A. Arnould et P. Ruelle*, éd. de l'Univ. de Bruxelles: 123-45.

DROIXHE, D. 1989: «Symétries? Flamand, wallon et politique de la langue à la Révolution française», *Études sur le XVIII^e siècle* 16: 23-37.

DUVAL, F. 2015: «Les éditions de textes du XVII^e siècle», in: D. TROTTER (ed.): *Manuel de la philologie de l'édition*, Berlin/Boston, De Gruyter: 369-93.

ERNST, G. 1985: *Gesprochenes Französisch zu Beginn des 17. Jahrhunderts. Direkte Rede in Jean Héroards «Histoire particulière de Louis XIII» (1605-1610)*, **Tübingue**, Niemeyer.

ERNST, G. 2014: «Les «fautes» des peu-lettrés – idiosyncrasies ou autre?», in: D. LAGORGETTE (ed.), *Repenser l'histoire du français*, Chambéry, Université de Savoie: 165-93.

ERNST, G. 2019: *Textes français privés des XVII^e et XVIII^e siècles*, 2 vols, Berlin/Boston, De Gruyter.

ERNST, G./WOLF, B. 2001-2005: *Textes français privés des XVII^e et XVIII^e siècles*, **Tübingue**, Niemeyer, édition cd-rom.

FEW = WARTBURG, W. VON et al. 1922-2002: *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, Bonn/Heidelberg/Leipzig/Berlin/Bâle, Klopp/Winter/Teubner/Zbinden. URL: <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW> [3.10.2025]

GAZIER, A. 1880 (Slatkine repr., Genève, 1969): *Lettres à Grégoire sur les patois de France (1790-1794)*, intr. et notes par A. G. [publication antérieure identique (y inclus dans la mise en page), in *Revue des langues romanes* 11 (1874)-16 (1879)].

GLESSGEN, M. 2002: «Die Philologie im Werk von Gerhard Ernst», in: G. BERNHARD/S. HEINEMANN/D. KATTENBUSCH (ed.), *Roma et Romania. Festschrift zum 65. Geburtstag von Gerhard Ernst*, **Tübingue**, Niemeyer: 95-111.

ü en

ü en

! en

d

s

- GLESSGEN, M. 2020: «Le plurilinguisme en France au début du XX^e siècle – perception et réalité», in: H. CARLES/ID. (ed.), *Les écrits des Poilus. Miroir du français au début du XX^e siècle*, Strasbourg, ELiPhi: 53-97.
- GLESSGEN, M./SCHÖSLER, L. 2018: «Repenser les axes diasystématiques: nature et statut ontologique», in: M. GLESSGEN, J. KABATEK/H. VÖLKER, (ed.), *Repenser la variation linguistique. Actes du Colloque DIA IV à Zurich (12-14 sept. 2016)*, Strasbourg, ELiPhi: 11-52.
- GLESSGEN, M./SCHWEICKARD, W. 2002: «Editionsphilologie und historische Lexikologie (16. und 17. Jahrhundert). Romanistentag Osnabrück, 26.-29. Sept. 1999», *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte* 26: 467-72.
- GRAFSTRÖM, Å. 1982: «Nicolas Ruault et la Révolution française. Étude historique et linguistique», *TraLiLi* 20: 135-226.
- GRASSI, M.-C. 1994: *L'art de la lettre au temps de la Nouvelle Héloïse et du romantisme*, Genève, Slatkine.
- LEROY, Ch. [publication anonyme] ¹1739: *Traité de l'orthographe en forme de dictionnaire*, Poitiers, Jacques et Jean-Félix Faucon; ⁴1752 [édition considérablement augmentée, revue et corrigée par M. RESTAUT]; ⁶1775 [refonte par L. RONDET].
- MARTINEAU, F. 2020: «Le visible et l'invisible en sociolinguistique historique: les écrits de Charles Morin», in: ID./W. REMYSEN (ed.), *La parole écrite, des peu-lettrés aux mieux-lettrés: études en sociolinguistique historique*, Strasbourg, ELiPhi: 13-30.
- MARTINEAU, F./REMYSEN, W. (ed.) 2020: *La parole écrite, des peu-lettrés aux mieux-lettrés: études en sociolinguistique historique*, Strasbourg, ELiPhi.
- OSTHUS, D./POLZIN-HAUMANN, C./SCHMITT, C. 2003: *La norme linguistique. Théorie – pratique – médias – enseignement*, Bonn, Romanistischer Verlag.
- PELLAT, J.-C. 1998: «Les mots graphiques dans des manuscrits et des imprimés du XVII^e siècle», *Langue française* 119: 88-104.
- PISELLI, F. 2013: *Il francese della contessa d'Albany. Con un'appendice di lettere inedite*, Rome, Aracne.
- PISELLI, F. 2022: «La correspondance de la comtesse d'Albany et sa graphie (1774-1823)», in: Ph. CARON/N. PELLEGRIN/A.-S. TRAINÉAU-DUROZOY (ed.), *1700-1840: Des femmes françaises et étrangères à leur écriture. Autour des Archives d'Argenson*, fascicule des *Cahiers FoReLLIS*. URL: <https://cahiersforell.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1194> [3.10.2025]
- PROUX, N. et al. 2022: «D'Anne Larcher à Sophie de Rosen. Permanence et évolutions dans l'orthographe de la lettre familière», in: Ph. CARON/N. PELLEGRIN/A.-S. TRAINÉAU-DUROZOY (ed.), *1700-1840: Des femmes françaises et étrangères à leur écriture. Autour des Archives d'Argenson*, fascicule des *Cahiers FoReLLIS*. URL: <https://cahiersforell.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1103> [3.10.2025]
- RÉZEAU, P. 2014: «Notes sur la langue des *Mémoires autographes de Madame de Sapinaud sur la Guerre de Vendée (1798)*», in: Y. GREUB/A. THIBAUT (ed.), *Dialectologie et étymologie galloromanes. Mélanges en l'honneur de l'éméritat de Jean-Paul Chauveau*, Strasbourg, ELiPhi: 79-95.
- RÉZEAU, P. 2018: *Les mots des Poilus*, Préface d'Annette Becker, Strasbourg, ELiPhi.
- ROYNETTE, O./SIOUFFI, G./SMADJA, S./STUECKARDT, A. 2013: «Langue écrite et langue parlée pendant la Première Guerre mondiale: enjeux et perspectives», *Rfj* 64: 106-26.
- SCHLIEBEN-LANGE, B. 1996: *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Sprimont, Mardaga.
- SCHÖSLER, L. 2022: «La princesse danoise Leonora Christina. Son autoprésentation de 1673», in: Ph. CARON/N. PELLEGRIN/A.-S. TRAINÉAU-DUROZOY (ed.), *1700-1840: Des femmes françaises et étrangères à leur écriture. Autour des Archives d'Argenson*, fascicule des *Cahiers FoReLLIS*. URL: <https://cahiersforell.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1136> [3.10.2025]
- SCHWEICKARD, W. 2012: «Filologia editoriale e lessicografia storica», in: R. ANTONELLI/P. CANETTIERI/A. PUNZI (ed.), *Fra Autore e Lettore: la filologia romanza nel XXI secolo fra l'Europa e il mondo*, Numero monografico di *Critica del Testo* 15/3, Rome, Viella: 229-43.
- SEGUIN, J.-P. 1998: «Les incertitudes du mot graphique au XVII^e siècle», *Langue française* 119: 105-24.

- SIOUFFI, G./STEUCKARDT, A. (ed.) 2007: *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Peter Lang.
- THIBAUT, A. 2013: «Variation diatopique et diastratique dans les Archives de la Parole du fonds Brunot: le cas des enquêtes du Berry», *Diachroniques* 6 [= *Ferdinand Brunot, la musique et la langue. Autour de la parole de Ferdinand Brunot*]: 121-48.
- THIBAUT, A. 2020: «Analyse linguistique des traits phonographiques et morphosyntaxiques de la correspondance d'une femme de soldat en Bretagne romane (1915-1917)», in: H. CARLES/M. GLESSGEN (ed.), *Les écrits des Poilus. Miroir du français au début du XX^e siècle*, Strasbourg, ELiPhi: 389-438.
- TlFi = IMBS, P./QUEMADA, B. (dir.), *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, Paris, CNRS/Klincksieck/Gallimard, 16 vols, 1971-1994. URL: www.atilf.fr/tlfi [3.10.2025]
- TROTTER, D. 2006: «*Une et indivisible*: variation and ideology in the history and historiography of French», *RRLi* 51: 359-76.
- TROVATO, P. 1991: *Con ogni diligenza corretto: la stampa e le revisioni editoriali dei testi letterari italiani (1470-1570)*, Bologne, Il Mulino.
- VAN DIJK, S. 2022: «Isabelle de Charrière (Belle de Zuylen), épistolière hollando-suisse, mentorant son entourage», in: Ph. CARON/N. PELLEGRIN/A.-S. TRAINÉAU-DUROZOY (ed.), *1700-1840: Des femmes françaises et étrangères à leur écriture. Autour des Archives d'Argenson*, fascicule des *Cahiers FoReLLIS*. URL: <https://cahiersforell.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1152> [3.10.2025]
- VAN DIJK, S./SCHOUTEN, M. 2019: «La correspondance d'Isabelle de Charrière (1740-1805)», in: M. MAGNE (ed.), *Prendre la plume des Lumières au Romantisme. Pratiques de l'écrit dans l'Europe de la fin de l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal: 149-63.

a

Handwriting norms at the end of the eighteenth century.

Prolegomena to a critical edition of the Abbé Grégoire's inquiry of 1790-1792

Abstract: This article highlights orthographic usage norms that have been found to be present in acrolectal manuscripts dating from the end of the 18th century and which differ in significant aspects from those established by the *Académie française* for printed works. The empirical analysis is based on an ongoing critical edition of the 38 responses received by the Abbé Grégoire to the inquiry he conducted from 1790 to 1792. Following a brief illustration of the value of the inquiry as a source and the current state of its transmission and edition, we analyse seven principal orthographic criteria (punctuation, capital letters, word separation, accentuation, graphematic variance of individual words, agreement and regional vocabulary). This allows the establishment of three groups of writers, each displaying a differing degree of adherence to the norms. The description of orthographic norms used in handwritten documents not only sheds new light on the evolution of French orthography but also offers a new and scientifically sound point of comparison for the linguistic description of non-standard texts.

Keywords: Abbé Grégoire, French Revolution, Orthography in handwritten historical documents, Orthographic norms, Académie française, Ecdotics

